

Activité des services de l'Etat dans l'Allier Année 2009





LICENTULU TRÉSORERIE GÉNÉRALE





Sommaire général

Le m	ot du Préfet	p.	1
Les	temps forts de l'action de l'Etat en 2009	p.	2
1-	La lutte contre la crise	p.	3
II -	La RGPP	p.	8
III -	L'économie du monde rural et le développement local	p.	10
IV -	La sécurité	p.	17
Une	action de l'Etat sur tous les fronts	p.	25
Une I -	Une plus grande qualité environnementale		25
		p.	
1-	Une plus grande qualité environnementale	р. р.	26
1 - 11 -	Une plus grande qualité environnementale Le logement	р. р. р.	26 29
- - -	Une plus grande qualité environnementale Le logement Les domaines de l'instruction et de l'éducatif	р. р. р.	26 29 31

Le mot du Préfet

En 2009, l'Allier comme la France tout entière a dû affronter une crise mondiale sans précédent par son ampleur depuis 1929. Ces difficultés profondes, traduites par un accroissement du chômage et une inquiétude sociale généralisée, ont rappelé, à ceux qui avaient feint de l'oublier, qu'il n'y a pas de défense possible de l'intérêt général sans un Etat fort.

C'est à cette force de l'Etat que mes collaborateurs et moi-même nous nous employons, persuadés que l'Etat est le meilleur garant de la cohérence de notre nation.

Cette manifestation s'applique d'abord sur le front de l'emploi avec la déclinaison bourbonnaise d'un plan gouvernemental de relance sans lequel notre situation eût été dramatique. Elle s'accompagne d'une action aussi résolue sur le plan social que sur celui de l'intégration, avec une attention vigilante et particulière pour le monde rural, essentiel pour la France et son équilibre.

Un Etat fort c'est aussi, et peut-être surtout, un Etat capable d'assurer la sécurité de nos compatriotes et de faire reculer la délinquance sous toutes ses formes.

La sécurité, première de nos libertés, a ainsi été servie, grâce à la mobilisation de tous les acteurs (maires, magistrats, policiers nationaux et municipaux, gendarmes, douaniers, agents du fisc et de la répression des fraudes, personnels pénitentiaires, etc.) par un recul salutaire de la délinquance et un taux d'élucidation en forte progression.

Notre effort sera poursuivi, sans relâche et sans laxisme, pour garantir l'inquiétude des délinquants et la sérénité des honnêtes gens.

Enfin, mais ce n'est qu'un moyen, j'ai conduit et concrétisé en 2009 la révision générale des politiques publiques. Grâce à une réorganisation des directions départementales et à une nouvelle localisation, les services de l'Etat sont rassemblés, réactifs et plus lisibles pour nos concitoyens. Ils sont depuis janvier 2010 dans ce nouvel ordre de marche pour mieux répondre à des enjeux nouveaux et complexes.

Je salue, à cette occasion, le sens du service public et du bien commun dont ont fait preuve les agents de l'Etat qui ont montré une réelle capacité d'adaptation. Cette attitude a largement contribué à la réussite de cette réforme d'autant plus indispensable qu'il nous faut faire mieux, ou aussi bien, avec moins de moyens pour que l'avenir du pays ne tombe pas dans le gouffre de ses déficits.

Servir l'Allier grâce à un Etat très réactif et très présent, voilà ce qui a guidé mon action en 2009. Cette ambition ne se démentira pas.

Hus la mande est complexe et la poieté célatée,

Hus l'Etat doit être clair et cohérent.

Pierre MONZANI

I -	La I	utte contre la crisep.	3
	A -	La présence de l'Etatp.	3
	B -	La relancep.	4
II -	La F	RGPPp.	8
	A -	Le cadre généralp.	8
	В-	La réorganisationp.	8
	C -	L'immobilier	9
III -	L'éc	conomie du monde rural et le développement localp.	10
	A -	Economie du monde ruralp.	10
	B -	Développement territorialp.	13
IV -	La s	sécuritép.	17
	A -	La sécurité publiquep.	17
	В-	La sécurité de nos concitoyens dans l'Allierp.	20

I - La lutte contre la crise

- A -La présence de l'Etat

La crise économique a souligné l'évidence du rôle essentiel de l'Etat qui a mis en œuvre des mesures significatives visant à rattraper le retard pris par la France, celui-ci se traduisant par :

- un investissement insuffisant qui pèse sur la croissance
- un retard de compétitivité qui se traduit par un déficit commercial croissant et l'affaiblissement de nombreuses industries pourtant stratégiques
- un retard dans l'adaptation de notre mode de développement qui nous expose à la dépendance énergétique, comme l'a montré l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le pouvoir d'achat au cours des 6 premiers mois de l'année

La crise financière a imposé que l'Etat agisse vite et fort, avec toute l'Europe, pour éviter la paralysie puis la faillite du système financier.

La confirmation d'un ralentissement de l'activité à court terme a imposé de soutenir l'activité et l'emploi par des

mesures fortes, mais ciblées et ayant l'impact le plus rapide possible. La relance par l'investissement a permis d'atteindre cet objectif pour rattraper le retard de compétitivité.

Avec la crise financière, la première difficulté à laquelle se heurte l'investissement est celle du financement. C'est la raison pour laquelle :

- l'Etat a décidé d'apporter des fonds propres aux banques afin de leur permettre de prêter davantage et ne pas interrompre la circulation monétaire
- des mesures ont été prises pour que les assureurs crédits continuent d'apporter leur garantie aux prêteurs
- l'Etat a apporté sa garantie au financement des exportations

Grâce au renforcement des moyens de l'établissement public OSEO, décidés par le Gouvernement, celui-ci peut désormais :

 en trésorerie : garantir les lignes de crédit confirmées par les banques, ou encore faciliter la transformation des encours à court terme en moyen terme d'une entreprise

- en développement : garantir les crédits d'investissement, partager le risque avec les banques
- en fonds propres : à l'occasion d'un important programme de développement ou d'investissement, en renforcement du haut de bilan, grâce à l'aide du Contrat de Développement Participatif.

OSEO, à l'origine dédié aux petites entreprises, a étendu son champ d'intervention aux entreprises moyennes, celles qui ont entre 250 et 5 000 salariés. Désormais, OSEO peut garantir jusqu'à 70 % des crédits bancaires, pour les entreprises ayant jusqu'à 5 000 salariés.

Pour soutenir l'activité et compenser le ralentissement de l'investissement privé, l'Etat a accéléré les investissements publics programmés pour les années à venir, notamment par le remboursement anticipé du FCTVA aux collectivités territoriales et par un plan de relance adapté.

Toutes ces mesures de soutien à l'activité ont également eu pour objectif de contribuer à endiguer la montée du chômage.

Les entreprises ont été encouragées à ne pas licencier, voire à embaucher malgré la raréfaction de leurs débouchés et la réduction de leurs marges. Cela n'est possible qu'en diminuant le coût du travail.

Aussi les charges patronales ont été totalement compensées par un versement forfaitaire pour les nouvelles embauches en 2009 dans les entreprises de moins de 10 salariés.

En même temps, tout a été mis en œuvre pour accompagner les salariés victimes de licenciements économiques, les aider à retrouver un emploi, les former, compenser le plus possible leur perte de revenus. Le dispositif du chômage partiel a donc été renforcé.

- B -La relance

Le crédit

► Médiation du crédit :

La médiation du crédit a été créée et la cellule opérationnelle de suivi (COS) composée dans chaque département du préfet, du trésorier-payeur général et du directeur de la Banque de France. Cette instance, pour l'Allier, s'est réunie 22 fois en 2009 et a examiné 170 saisines de médiation, ce qui a permis de préserver l'équivalent de 1 077 emplois.

Fin 2009, sur 170 saisines:

- 74 réponses avaient été positives
- 30 dossiers étaient en cours d'instruction

- 34 demandes étaient sans objet
- 32 dossiers ont reçu une réponse négative

Tous les secteurs d'activité ont été concernés, y compris le secteur de l'agriculture.

► Renforcement de la trésorerie des entreprises via des délais de paiement des dettes fiscales et sociales :

Le mécanisme relatif à l'octroi de délais de paiement par la Commission des Chefs de Service Financiers et de Sécurité Sociale (CCSF) a été assoupli.

Ainsi, la commission composée des créanciers fiscaux et sociaux, a traité 51 dossiers en 2009 pour des entreprises de tailles très variées allant de la TPE, aux industries de plus de 500 salariés. Les demandes de plans d'échelonnement des dettes fiscales et sociales ont concerné tous les secteurs de l'activité économique et ont donné lieu à des plans amiables pour un montant total global d'environ 3,66 millions d'euros ce qui a permis de sauvegarder 1 564 emplois.

La relance

 Accélération du paiement des dépenses de l'Etat et des collectivités publiques

L'Etat s'est inscrit dans un objectif de réduction du délai maximal de paiement.

Pour les marchés publics, ce délai a été fixé à 40 jours à compter du 1^{er} janvier 2009, avec comme objectif l'atteinte de 35 jours au 1^{er} janvier 2010. La mise en œuvre de différentes mesures, comme le versement facultatif d'avances pour les marchés publics en cours d'exécution au 1^{er} janvier 2009, a permis de réduire certains délais de règlement et aussi de contribuer à la relance de l'économie.

Quant au délai global de paiement de la commande publique locale, il s'est amélioré en 2009, passant de 35,27 jours en 2008, à 33,91 jours au niveau national (28,17 jours pour le département de l'Allier).

Dans l'Allier, l'Etat a payé ses dépenses dans un délai moyen de 17 jours.

Remboursement anticipé ou accéléré de créances fiscales de l'Etat

Les services locaux de la direction générale des finances publiques ont procédé au cours de l'année 2009 au remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche, du report en arrière de déficit des excédents d'impôt sur les sociétés et du crédit de TVA, afin d'améliorer la trésorerie et soutenir l'investissement des entreprises. Des aménagements en matière de publication du privilège du trésor ont complété ce dispositif exceptionnel.

► Plan d'accélération des investissements de l'Etat

Tout devait être fait pour limiter les conséquences de la crise et éviter un effondrement généralisé de l'économie.

C'est l'objet du plan de relance annoncé le 4 décembre 2008 par le Président de la République. C'est un plan de relance de 26 milliards d'euros s'appuyant principalement sur l'investissement et dont la très grande majorité des composantes devaient avoir un effet immédiat dans les mois suivants et au cours de 2009.

L'investissement était privilégié parce qu'il exerce toujours un effet d'entraînement majeur sur l'ensemble de l'économie et parce qu'il prépare la compétitivité lors de la reprise et dans le long terme.

Une part importante a été donnée à l'investissement public. En plus de ce qu'il avait déjà prévu pour 2009, l'Etat a investi directement 4 milliards d'euros dans les domaines stratégiques (infrastructures de transport, patrimoine, enseignement supérieur, recherche, industries de défense).

Les entreprises publiques ont augmenté en 2009 leurs propres investissements de 4 milliards d'euros pour la modernisation des infrastructures ferroviaires et énergétiques et celle des services postaux.

Le logement et la construction ont bénéficié pour leur part d'un ensemble de mesures destinées à accélérer la réalisation de nouveaux logements (+ 100 000 logements en 2009-2010), l'approfondissement des opérations de rénovation urbaine et la lutte contre l'habitat indigne, d'un coût total pour l'Etat de 1,8 milliard d'euros, soit pour l'Allier 1,6 million d'euros pour le logement social et 5 millions d'euros pour le logement privé.

Les engagements financiers de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) portent sur 32,30 millions d'euros pour le PRU de Moulins-Yzeure et sur 29,47 millions d'euros pour le PRU de Montluçon.

L'effort exceptionnel d'investissement de 2009 a comporté également de nouveaux projets, prêts à être lancés mais qui n'avaient pas pu être financés jusqu'à présent.

Le Premier Ministre a présenté le 2 février 2009 à Lyon, les 1000 projets retenus dans le cadre du plan de relance. Pour l'Allier, ont été inscrits, pour un montant total de 17,24 millions d'euros (36 % des crédits de l'Auvergne), notamment :

- les travaux de mise à deux fois deux voies de la RN 79 (à l'ouest de Moulins): 10 millions d'euros
- des travaux sur la RN 7 (déviation de Villeneuve sur Allier, entretien sur la Nationale 7): 6 millions d'euros

- la réhabilitation de la cathédrale de Moulins : 590 000 €
- dans le cadre du volet ANRU, une enveloppe financière complémentaire de 1,35 million d'euros
- la remise en état de locaux de l'administration pénitentiaire à la prison d'Yzeure : 500 000 €
- Plan d'investissement des collectivités locales et remboursement anticipé du FCTVA

Les dotations de l'Etat en soutien aux investissements des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont été des contributions efficaces à la relance de l'économie locale.

Ainsi la programmation de la DGE et de la DDR a permis d'attribuer 4,8 millions d'euros de crédits d'Etat aux communes et groupements de communes de l'Allier, contribuant à la réalisation de plus de 20 millions d'euros de projets d'équipements locaux. Le critère déterminant de cette programmation a été la prise en considération prioritaire des dossiers prêts à démarrer.

L'objectif était en effet de s'assurer que ces crédits d'Etat puissent avoir des répercussions immédiates sur les carnets de commandes du BTP local et donc de l'emploi.

L'effet de levier effectif de ces dotations pour engager de nouveaux projets a conduit à privilégier le soutien aux communes, en particulier rurales, aux ressources les plus faibles afin de contribuer de manière décisive au lancement de chantiers, qui sans ce soutien n'auraient pas vu le jour. Le taux moyen d'intervention de la DGE a ainsi été plus élevé pour ces communes, conformément à la politique de coefficient de solidarité mis en place par la commission d'élus DGE dans le département.

L'emploi

L'évolution du marché du travail

Suite à la brutalité de la crise, au 31 décembre 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes sans emploi immédiatement disponibles), hors activités réduites, augmente de 15,4 % sur un an

Sur cette même année, le taux de chômage départemental est de 9,3 %, chiffre le plus élevé des départements d'Auvergne.

En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à 49 753 fin décembre 2009. Même si ce nombre diminue de 2,2 % par rapport à fin novembre 2009, sur un an, il est en hausse de 13,9 %.

Dans le même temps, le nombre d'offres d'emploi dans l'Allier a baissé de 25,4 % sur un an contre 18,5 % pour la région Auvergne.

Toutefois, à partir de juillet 2009, un ralentissement de la hausse du chômage dans le département a été observé.

En effet, à fin décembre, cette hausse était de 15,9 %, alors qu'elle s'établissait à + 25,5 % à fin juillet 2009.

Ce sont les jeunes qui voient en premier lieu leur situation sur le marché du travail s'améliorer avec une progression du chômage moins forte qu'au cours des mois précédents.

On constate également une stabilité des chiffres pour les plus de 50 ans et les chômeurs de longue durée.

Les bassins de Montluçon et Moulins ont été les plus touchés jusqu'en novembre 2009, le bassin de Vichy connaissant une progression annuelle inférieure de 5 points à celle des deux autres territoires.

La tendance s'est ensuite inversée en novembre et décembre, le bassin de Vichy connaissant une évolution annuelle supérieure à celle des deux autres bassins pour terminer l'année avec une progression de la demande d'emploi de 17,1 % en décembre contre 16,2 % à Moulins et 12,7 % à Montluçon.

La forte mobilisation du service public de l'emploi en faveur de la prescription des contrats aidés a permis de limiter la progression de la demande d'emploi dans le département. Au 31 décembre 2009, 1 940 contrats aidés (contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrat d'avenir) avaient été prescrits dans le secteur non marchand, soit un coût financier pour l'Etat de 1 895 000 €.

S'agissant du secteur marchand, 749 contrats initiative emploi ont été enregistrés, soit un coût financier pour l'Etat de 744 000 €.

L'accompagnement des entreprises en difficulté

Au 4^{ème} trimestre 2009 les effectifs salariés en Auvergne ont enregistré une baisse de 0,1 %, après des évolutions négatives de 0,9 % au 1^{er} trimestre, 0,7 % au second trimestre et 0,4 % au 3ème trimestre, soit plus de 2 % de baisse sur l'année.

Pour l'Allier, l'évolution se chiffre à - 2,3 % sur l'année même si le dernier trimestre affiche une légère hausse de 0,2 %.

Dans ce contexte, les services de l'Etat ont été particulièrement et fortement mobilisés pour accompagner les entreprises en difficulté et ont été amenés à suivre 9 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) représentant 438 suppressions d'emplois. Au regard de ces 9 PSE, 3 conventions de revitalisation ont été mises en place : MANITOWOC, DELIS, JPM.

Les licenciements pour motif économique ont donné lieu à la mise en place de :

- 7 cellules de reclassement pour 260 salariés représentant une participation financière de l'Etat de 126 000 € pour les 4 cellules qui ont été financées
- 109 conventions d'allocation temporaire dégressive (permettant une prise en charge d'une partie du différentiel de salaire entre l'ancien emploi supprimé et le nouveau poste occupé par le salarié), représentant une participation financière prévisionnelle de 523 000 €
- 5 conventions d'allocation spéciale du FNE (préretraites) pour une participation financière prévisionnelle de 508 000 €

► Le chômage partiel

En 2009, l'Allier aura connu une forte progression du chômage partiel, mobilisant très fortement les services de l'Etat.

De janvier à fin décembre 2009, on dénombre 39 conventions de chômage partiel dont 25 concernant l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), permettant d'une part, une amélioration de la prise en charge financière des heures chômées pour l'entreprise et d'autre part, une amélioration de l'indemnisation pour les salariés en sous activité.

Ces 39 conventions ont concerné 3 790 salariés pour une participation financière de l'Etat de 2 688 000 €. 90 % de ces conventions concernent le secteur industriel, fortement impacté par la crise depuis le 4ème trimestre 2008.

Pour la période, le total des heures de chômage partiel autorisées s'est élevé à 2,3 millions d'heures soit 29 % de la région Auvergne, pour une enveloppe globale de 8,3 millions d'euros.

Le chômage partiel a ainsi concerné 16 833 salariés soit 48 % des effectifs des entreprises recourant à cette mesure alternative au licenciement économique préservant ainsi de nombreux emplois et gage de compétitivité en vue de la reprise.

Il a également été mis en place une convention du FNE Formation dans une entreprise de 300 salariés permettant de combiner chômage partiel et formation pour 139 salariés avec 487 heures de formation en moyenne par salarié, représentant une contribution financière de l'Etat de 1,53 millions d'euros.

C'est sans surprise l'industrie qui a été davantage concernée par le chômage partiel. Cette caractéristique se retrouve pour l'ensemble de la région. Il doit être souligné que les entreprises bourbonnaises ont préféré jouer la carte du chômage partiel plutôt que de recourir de façon massive au licenciement.

De leur côté les services de l'Etat se sont très fortement mobilisés afin que les demandes et les indemnisations soient rapidement traitées.

Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes

S'agissant de l'alternance :

- 1 502 contrats d'apprentissage ont été enregistrés au 31 décembre 2009 dans le secteur privé par les chambres consulaires département (industrie, métiers et agriculture) auxquels il convient de rajouter 200 contrats conclus au cours de cette même année, soit total de quelques 1 700 contrats, ce qui représente une performance très significative dans un contexte de crise et d'augmentation de la demande d'emplois
- en 2009, 408 contrats de professionnalisation ont été conclus dont 357 pour les moins de 26 ans. Ce chiffre doit pouvoir être regardé à la lumière du contexte de crise.



II - La RGPP

- A -Le cadre général

La révision générale des politiques publiques (RGPP) est l'une des réformes de l'Etat les plus importantes de ces trente dernières années. Les attentes de nos concitoyens évoluant, l'Etat doit lui-même s'adapter pour remplir au mieux ses missions. La modernisation de l'Etat, c'est avant tout une meilleure lisibilité et une efficacité accrue face à des sujets de plus en plus complexes et pluri-disciplinaires.

La RGPP a donc conduit à modifier l'organisation des services déconcentrés telle que nous la connaissions en mettant en place un Etat plus réactif, recentré sur ses priorités et moins coûteux, avec moins d'échelons administratifs. Cet Etat départemental est passé d'une quinzaine de directions à cinq, auxquelles s'ajoutent trois Unités Territoriales et une délégation de l'Agence Régionale de la Santé.



- B -La réorganisation

► L'Etat dans l'Allier, c'est :

- le préfet, représentant du gouvernement, qui dirige les services de l'Etat
 - une équipe resserrée autour de grandes missions, comprenant la préfecture et les sous-préfectures, nouvelles directions départementales interministérielles (DDI): la direction des territoires (DDT) et la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), ainsi qu'une unité territoriale de la direction régionale des entreprises, la concurrence. consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), une unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du logement et (DREAL). une délégation territoriale de l'agence régionale de santé d'Auvergne (ARS), auxquelles s'ajoutent la Police et la Gendarmerie. l'inspection académique et les services financiers.

Comment l'Etat s'est-il organisé dans l'Allier ?

La nouvelle organisation de l'Etat dans le département est effective depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle est le fruit de dix mois de travail pour passer d'un Etat vertical avec une juxtaposition de compétences, à un Etat départemental à la fois transversal et interministériel.

Deux nouvelles directions départementales interministérielles (DDI) ont été créées à partir des services déconcentrés existants :



la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui résulte du rapprochement de la DDE (Direction Départementale de l'Equipement) et de la DDAF (Direction Départementale l'Agriculture et de la Forêt). Sa mission, concerne l'aménagement du territoire en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'urbanisme, des risques, du logement et des transports.

Cette concentration des moyens tout en maintenant un réseau à proximité des élus et de la population grâce aux trois délégations territoriales de Moulins, Vichy et Montluçon donne une efficacité accrue à l'action de l'Etat



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des **Populations** (DDCSPP) résulte du rapprochement de la DDASS volet social (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), DDCCRF (Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes), DDE - volet social (Direction Départementale de l'Equipement), DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports). DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires) et la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité.



La cohésion sociale vise au renforcement du lien social et se décline en plusieurs missions allant du logement à la participation à la vie publique.

La protection de la population vise à la sécurité des populations tant dans le domaine de l'alimentation que du niveau des produits et services utilisés, de la défense de leurs intérêts économiques et la garantie de la santé publique liée à l'animal.

- C -L'immobilier

Présentation générale

Le volet immobilier de la RGPP dans l'Allier a été pris en compte dès le mois de mai 2009, et, sous le pilotage du préfet de l'Allier, a fait l'objet de plusieurs comités de direction des services de l'Etat.

Un triple objectif avait été fixé :

- rassembler sur un même site les services déconcentrés de l'Etat constituant les deux directions départementales interministérielles
- offrir aux agents concernés un cadre de travail adapté
- diminuer les surfaces occupées

La réorganisation a pour conséquence :

- de réduire le nombre de sites occupés par l'Etat de 13 à 11
- de rendre le bâtiment de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales au conseil général, qui faisait l'objet d'une mise à disposition gratuite
- de rationaliser les emprises de l'Etat en resserrant les services ; les surfaces ainsi libérées représentent plus de 2 800 m²

Au total, le chef lieu de département dispose de deux pôles immobiliers : l'un à Yzeure avec la direction départementale des territoires, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, le second à Moulins avec la préfecture, la direction générale des finances publiques et l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

La caractéristique tricéphale du département conduira à maintenir des implantations des services de l'Etat dans les deux chefs-lieux d'arrondissement.

France domaines a largement contribué à la mise en place de la politique immobilière de l'Etat dans le département.

III - L'économie du monde rural et le développement local

- A -L'économie du monde rural



Plan de relance de l'agriculture

Lors de la conférence sur la situation de l'agriculture tenue le 12 novembre 2008, le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté un plan d'urgence destiné à apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les agriculteurs notamment les éleveurs. Il visait notamment à prendre en compte les hausses brutales de charges qu'ils avaient subies en 2008 à cause de l'augmentation des cours du pétrole et des matières premières destinées à l'alimentation animale.

Ce plan comportait quatre types de mesures :

La consolidation du revenu des éleveurs ovins

Afin d'assurer le maintien de cette filière jusqu'à la réorientation des aides de la PAC prévue en 2010, le revenu des éleveurs a été conforté par :

- la mobilisation des aides communautaires non utilisées (droits à paiement unique): pour l'Allier, ce sont 1 032 éleveurs ovins qui ont été concernés pour un montant de 891 992 €
- des aides directes pour compenser les dommages économiques liés aux mesures de lutte sanitaires contre les épizooties : 670 191 € ont été attribués à 841 éleveurs
- L'amélioration de la trésorerie des exploitations agricoles

Les charges financières et sociales 2009 des exploitations agricoles en difficulté, notamment des éleveurs, ont été allégées par une prise en charge partielle :

- des annuités d'emprunts 2009 par l'Etat à laquelle s'est ajouté l'effort des banques en matière de taux
- des cotisations sociales conjointement par l'Etat et la Mutualité Sociale Agricole

Le département de l'Allier s'est vu attribuer une enveloppe de 2 millions d'euros, enveloppe la plus élevée des départements français. Le comité départemental de suivi a décidé de retenir les exploitations spécialisées, au moins à 40 % dans les productions « bovins et ovins allaitants », en privilégiant les jeunes agriculteurs, les récents investisseurs et les agriculteurs les plus endettés.

Ce sont ainsi 777 exploitations qui ont pu bénéficier d'une aide variant de 500 € à 19 000 € par exploitation.

Le critère de base retenu pour l'attribution de prises en charge a été le taux de spécialisation en élevage allaitant (40 % pour les bovins et/ou 100 brebis). Les montants ont ensuite été ventilés entre les bénéficiaires potentiels selon le nombre d'enfants à charge de la famille et la participation du conjoint au travail de l'exploitation. L'Allier a bénéficié d'une enveloppe de 1 million d'euros et 2 602 dossiers ont été retenus pour des prises en charge allant de 350 € à 850 € par exploitation.

 La reconduction de l'exonération des cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs

Etaient concernés les jeunes dont l'exonération de 5 ans arrivait à expiration en 2009.

La réduction de la facture énergétique des exploitations agricoles

Trois mesures ont été mises en place :

- la reconduction du remboursement partiel de la TIPP (produits pétroliers) et de la TICGN (gaz naturel)
- la réalisation au niveau national de 100 000 diagnostics de performance énergétique d'ici 2013
- des aides aux investissements permettant de réaliser des économies d'énergie ou de produire de l'énergie utilisée à la ferme (séchage solaire de fourrage, chauffage solaire)

Pour ces mesures, ce plan a mobilisé au niveau national 250 millions d'euros dont 204 millions de fonds nationaux et européens auxquels s'ajoute la contribution des banques et de la MSA.

Par ailleurs, un observatoire des prix et des marges associant l'administration et les représentants de la production agricole, des industries agro-alimentaires (IAA), des distributeurs et des consommateurs a été mis en place.

Dans la poursuite de ce plan, et eu égard aux difficultés rencontrées en 2009, les pouvoirs publics ont procédé à un versement anticipé des aides communautaires (règlementairement versées à compter du 1er décembre chaque année) soit pour l'Allier:

- 92 millions d'euros au titre des droits à paiement unique (DPU) et des aides surfaces : 70 % dès le 16/10/2009
- 42 millions d'euros de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) 70% dès le 16/10/2009
- 2 millions d'euros de prime à l'abattage (PAB): 70 % dès le 16/10/2009
- 2 millions d'euros de prime à la brebis (PB): 70 % dès le 16/10/2009
- 10 millions d'euros d'indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN): 75 % au 15/09/2009
- 12 millions d'euros de prime herbagère agro-environnementale (PHAE): 75 % au 9/10/2009

► Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) :

Sur les 160 millions d'aides directes touchées par l'agriculture de l'Allier normalement au 1^{er} décembre, 113 millions ont fait l'objet de versements anticipés entre septembre et octobre.

Ce dispositif mis en œuvre par l'Etat français a permis de soutenir tous les secteurs de production durement touchés par la crise (élevage allaitant et laitier, céréalier, élevage de porc) par une avance de trésorerie importante.

En outre, au vu de la crise persistante en fin d'année 2009, un nouveau plan de soutien a été mis en place par le Président de la République avec en particulier des aides à la trésorerie et des prises en charge d'intérêts, de cotisations sociales. L'enveloppe de l'Etat pour le département avoisine 3.5 millions d'euros.

Développement local

Assises du monde rural :

Le monde rural connaît une mutation considérable en Allier comme dans le reste de la France. Nos politiques publiques destinées au monde rural doivent s'adapter à cette nouvelle donne. C'est pourquoi le Président de la République a demandé l'organisation à l'automne 2009 d'assises des territoires ruraux.

Chacun a pu participer à cette réflexion commune qui, dans l'Allier s'est conclue par une réunion de l'ensemble des principaux partenaires le 23 novembre 2009. Ces assises dans l'Allier ont mis en exergue l'expression d'une forte demande de cohésion territoriale nationale et de solidarité permettant de garantir une égale prise en considération des besoins des populations vivant en espace rural ou urbain. La synthèse des travaux locaux transmise au gouvernement a aussi fait valoir que les territoires ruraux sont considérés comme disposant de réels atouts pour assurer le développement d'activités économiques s'inscrivant dans la nouvelle économie.

Mais la valorisation de cet atout implique, selon les élus et les acteurs économiques et sociaux de l'Allier, deux attentes fortes :

- la réalisation rapide d'infrastructures de communication garantissant l'attractivité de cet espace rural aux confins du bassin parisien et du Massif Central (routes, fer, très haut débit, ...)
- l'organisation de la péréquation financière entre collectivités permettant la mise en place d'une solidarité au profit des espaces les plus fragiles

Cette solidarité implique le maintien de la définition de territoires prioritaires au profit desquels elle doit s'exercer (cartographie de zones aidées, modalités de répartition des dotations ou d'application des politiques, etc.).

Les assises de l'Allier ont démontré qu'au titre de l'unité nationale et de la cohésion territoriale, il est attendu la mise en place d'une politique en faveur de l'espace rural. Il est souhaité que l'Etat conjugue à cet effet des orientations nationales fortes et une mise en œuvre privilégiant la proximité et la déconcentration pour assurer une bonne adaptation aux spécificités des territoires. L'Etat est aussi attendu comme étant, par l'intermédiaire de ses représentants locaux, le garant et le facilitateur du dialogue et de la coopération entre les différents acteurs agissant sur le territoire : Département, Région, intercommunalité, entreprises, associations.

Le gouvernement fera connaître prochainement les orientations qu'il donnera à cette politique en faveur des territoires ruraux.

► Les pôles d'excellence rurale

Initiée en décembre 2005 la politique des pôles d'excellence rurale (PER) vise à soutenir des projets cohérents, innovants et créateurs d'emplois directs et indirects en territoire rural en s'appuyant sur une démarche de partenariat public privé prenant en compte le développement durable.

Au titre du premier appel à projets trois dossiers ont été retenus en Allier en 2006 :



- Excellence Bois en Montagne Bourbonnaise
- Naturopôle en Val de Sioule
- Alliance ville campagne à Marcillat en Combraille

Ces projets sont en cours de réalisation. La première phase du Naturopôle a été close au 31 décembre 2009.

Les deux autres PER bénéficient de la mesure nationale de report d'un an de l'échéance finale des PER 2006 pour terminer le programme validé.

Le gouvernement a lancé un nouvel appel à projets pour une nouvelle vague en novembre 2009. En Allier cinq candidatures ont été déposées. Les services de l'Etat ont veillé à apporter conseils et appuis utiles tant dans l'élaboration des nouvelles candidatures que dans le suivi des projets labellisés en 2006. Il faut souligner la concertation et la coopération étroite entre les services du conseil général et de l'Etat dans le soutien technique apporté ainsi aux communautés de communes et partenaires locaux.

Nouvelle offre de service au secteur public local dans le domaine financier et fiscal:

Dans l'Allier, le lancement de la nouvelle offre de service aux collectivités locales a eu lieu le 7 juillet 2009, avec l'installation, à la trésorerie générale, du Comité local du conseil fiscal et financier. Présidé par le préfet, ce comité est composé de 11 élus et de 17 représentants des administrations de l'Etat.

Il a pour rôle de recueillir les besoins et les souhaits des élus et d'améliorer notamment l'information fiscale et les prestations de conseil.

Le Comité s'est à nouveau réuni le 6 octobre 2009, pour aborder le sujet de la suppression de la taxe professionnelle et pour évoquer la création du pôle unifié de fiscalité locale à la trésorerie générale.

Enfin, dans le département, 4 réunions ont permis de présenter la nouvelle offre de service aux élus locaux et 61 rencontres bilatérales ont été organisées dans ce cadre, essentiellement sous l'initiative des trésoreries, alors que la réforme de la taxe professionnelle était présentée à l'ensemble des élus au cours de plusieurs réunions.

- B Développement territorial

Planification (PLU, cartes communales)

Après une phase d'attente liée au renouvellement des conseils municipaux, la demande en nouveaux documents de planification a repris au cours de l'année 2009.

Le service aménagement et urbanisme de la DDE a été associé aux travaux d'élaboration des documents d'urbanisme, lancés par les collectivités, et réalisés par des bureaux d'études privés. Il veille au respect des diverses politiques de l'Etat, d'abord par le porter-àconnaissance, dès le début de l'étude.

puis en tant que service associé au cours de l'avancement du dossier.

En 2009 pour les plans locaux d'urbanisme (PLU) :

- le PLU intercommunal de Lapalisse a été approuvé
- 6 PLU ont été approuvés (Charroux, Meaulne, Montmarault, St Germain des Fossés, Saint Loup et Saulcet)
- l'élaboration de 7 PLU a été engagée (Brout-Vernet, Chemilly, Creuzier-le-Vieux, Jenzat, Maillet, Neuilly-le-Réal et Saint-Martinien)

Et pour les cartes communales :

- 2 cartes communales ont été approuvées : Aurouër et Le Veurdre
- 1 révision approuvée : Escurolles
- 4 révisions engagées: Créchy, Loriges, St Bonnet de Rochefort et Seuillet

L'état d'avancement des procédures au 31/12/2009 est donc le suivant :

- 53 PLU sont approuvés et 7 sont en cours d'élaboration
- 40 POS (Plans d'Occupation des Sols) sont transformés en PLU
- 22 cartes communales sont approuvées et 7 en cours d'élaboration

Charte agriculture, urbanisme et territoires

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, par une circulaire de 2008, avait demandé aux préfets d'organiser une démarche partenariale sur les thèmes de l'agriculture, de l'urbanisme et des territoires.

Ce partenariat devait associer notamment des représentants des collectivités territoriales, de la profession agricole et des compagnies consulaires.

Dans l'Allier, un groupe de travail a donc été créé pour porter ce projet. Ce groupe de travail, réunissant les services de l'État. les collectivités (le Conseil Général et les communautés d'agglomération). les chambres consulaires et l'Association des Maires et des Présidents de Communautés. s'est réuni plusieurs fois en 2008 et 2009 pour échanger les différents points de vue des acteurs du territoire départemental sur le sujet et rédiger document pédagogique et constructif de type charte. Ce document a été finalisé en 2009.

Partant du constat de l'artificialisation des territoires ces quinze dernières années, le texte présente ensuite les enjeux liés à une consommation économe des espaces naturels et agricoles et propose enfin des moyens d'actions et des préconisations, notamment en matière de documents d'urbanisme et de prise en compte des enjeux agricoles et naturels dans les projets des collectivités et le développement des territoires.

Le texte est en cours de signature par les différents partenaires associés à la démarche. L'objectif est ensuite de faire partager ce document à l'ensemble des élus du territoire départemental, afin de parvenir à une gestion économe de nos territoires agricoles et naturels.

Application du droit des sols (point sur les autorisations délivrées en 2009)

Préambule: Les éléments ci-dessous ne traduisent que l'activité de l'instruction des pôles de l'Etat, ce qui représente 303 communes sur les 320 du département. Les données des 17 communes autonomes (Moulins, Montluçon, Vichy, Yzeure, Cusset et les communes compétentes de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois) sont traitées au niveau régional.

Activité 2009

Les services de l'Etat ont instruit 10 197 actes sur l'ensemble de l'année 2009, soit une diminution globale de 4 % par rapport à l'année 2008.

► Actes d'urbanisme

La comparaison des chiffres entre 2008 et 2009 montre une diminution du nombre des permis de construire (PC) et des permis d'aménager (PA). Il convient toutefois de rappeler que la réforme de 2007 a simplifié les procédures et conduit à la présentation de déclarations préalables (DP) au lieu de demandes de permis de construire. On note également une relative diminution des certificats d'urbanisme «b». (CU 2/Cub), certificats précédant généralement les dépôts demandes de permis de construire. Le nombre des permis de démolir (PD) n'est guère significatif puisqu'il n'est obligatoire que dans des sites particuliers.

Quant à l'évolution du nombre des logements commencés ou autorisés, les quatre départements auvergnats accusent une diminution.

- PC = permis de construire (et permis de construire modificatifs)
- DP = déclaration préalable (concerne des projets de moindre envergure)
- CUa = certificat d'urbanisme de simple information (document sollicité par les notaires lors des ventes)
- CUb = certificat d'urbanisme préopérationnel (permet de savoir si une opération est réalisable sur un terrain)
- PA = permis d'aménager (lotissements et campings)
- PD = permis de démolir

Les chiffres nationaux confirment cette tendance.

Augmentation des petites opérations

Le nombre de projets de moindre importance est en augmentation : il s'agit des déclarations préalables (+ 11 %), par exemple pour une construction de faible dimension (< 20 m²) ou pour modification de l'aspect extérieur (ravalement de façade, création d'ouverture en façade ou en toiture...).

Certificats d'urbanisme

L'analyse des certificats d'urbanisme (CU de simple information ou préopérationnel) est un simple indicateur qui permet essentiellement d'estimer l'activité du marché foncier. Le CU n'est en effet jamais obligatoire, ni pour vendre un terrain, ni pour obtenir un permis de construire. C'est un simple acte d'information qui n'ouvre de droits à construire que s'il est suivi d'une autre autorisation (permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager).

Forte baisse des projets importants

On peut noter la chute de près de 40 % du nombre de permis d'aménager qui sont essentiellement sollicités pour les lotissements, ce qui traduit la plus forte baisse d'activité.

De même, le nombre de permis de construire (constructions de maisons individuelles, de bâtiments collectifs, agricoles, industriels...) est en baisse de 10 %.

Annulation de projets

La crainte de voir de nombreux projets annulés n'est pourtant pas confirmée. Le nombre d'annulation de permis reste à niveau stable, insignifiant depuis de nombreuses années (< 2 %). Cette annulation permet de justifier le non-paiement des taxes attachées à l'autorisation obtenue.

Dans le cadre du plan de relance, la durée de validité des permis a été augmentée d'un an pour passer de 2 à 3 ans : le demandeur a désormais 3 ans pour commencer les travaux avant que l'autorisation ne devienne caduque.

Les infrastructures routières

L'année 2009 a été marquée par les négociations du plan de modernisation des itinéraires routiers (PdMI) pour la période 2009-2014, la poursuite d'un programme important de travaux sur la RN 7 et la RCEA, leur accélération dans le cadre du Plan de Relance et le lancement d'une concertation relative à l'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA.

I - Le programme de Modernisation des Itinéraires routiers (PdMI)

Jusqu'en 2008, les investissements routiers sur le réseau routier national étaient financés dans le cadre du volet routier des contrats de plan Etat-Région (cas de la RN 145 entre la limite de la Creuse et l'A 71) ou dans le cadre de programmes spécifiques financés par l'Etat (RCEA, RN 7).

Les PdMI, suite à une décision du CIADT le 6 mars 2006, succèdent à ces financements.

Ils ont été établis par région pour la période 2009 - 2014 en tenant compte des nouvelles orientations qui se sont dégagées du Grenelle de l'Environnement.

Dans ce cadre, les nouvelles priorités en matière de modernisation du réseau routier consistent à :

- améliorer la qualité environnementale des infrastructures et le cadre de vie des riverains
- optimiser leur fonctionnement en améliorant les temps de parcours et les services proposés
- renforcer l'accessibilité des territoires

C'est sur ces principes et sur la base d'une liste d'opérations que les concertations ont été engagées par le préfet de région avec les collectivités locales (région, département et communauté d'agglomération).

Le montant final du PdMI Auvergne s'élève à 272,19 millions d'euros. La Région Auvergne a indiqué qu'elle ne participerait pas au financement du réseau routier national.

Dans l'Allier, contrairement aux autres départements auvergnats, aucune autre collectivité n'a souhaité accompagner l'Etat.

C'est cependant un programme d'investissement à hauteur de 97,5 millions d'euros, financé donc en totalité par l'Etat, qui a été arrêté dans le département de l'Allier.

Ce programme prévoit :

- l'achèvement de l'aménagement du nord de Moulins pour 1 million d'euros
- l'achèvement de l'aménagement à 2 x 2 voies entre la Creuse et A 71 (déviation de Quinssaines et contournement de Montluçon) pour 3,5 millions d'euros
- la poursuite de l'aménagement à 2 x 2 voies de la RCEA entre Cressanges et Bresnay pour 16 millions d'euros
- l'achèvement de l'aménagement entre St-Prix et le département de la Loire pour 5 millions d'euros
- la réalisation de la déviation de Varennes-sur-Allier, section sud pour 38 millions d'euros
- la réalisation d'une première tranche (ouvrages d'art et terrassement) de la déviation de Villeneuve-sur-Allier pour 34 millions d'euros



II - Les travaux d'investissement routier en 2009

Le montant total des dépenses réalisées en 2009 dans le cadre de chantiers routiers s'élève à 58.5 millions d'euros dont :

- 54,8 millions d'euros pour les 4 chantiers suivants les plus importants:
- la déviation sud de Varennes-sur-Allier. Le giratoire de Montloubet au point de raccordement de cette déviation avec la RN 209 a été mis en service à l'automne 2009. Les travaux de 3 ouvrages d'art ont été engagés : rétablissement de la RD 75. franchissement de la voie Paris-Clermont ferrée rétablissement de voiries communales. Le montant des travaux en 2009 s'est élevé à 4.1 millions d'euros
- la mise à 2 x 2 voies de la RCEA entre Le Montet et Cressanges. 10,4 millions d'euros ont été consacrés en 2009 à la réalisation d'une nouvelle chaussée avec allongement des ouvrages d'art et réalisation d'un dispositif d'assainissement
- la poursuite des travaux de mise à 2 x 2 voies du contournement de Montluçon pour un montant de 23,2 millions d'euros : doublement côté nord des ouvrages d'art et construction d'une nouvelle chaussée

- l'aménagement de la RN 7 entre St-Prix et le département de la Loire. Les travaux de construction d'ouvrage d'art engagés en 2008 se sont poursuivis et plus de 80 % des terrassements (soit plus de 1 M de m3) ont été réalisés pour un montant total de 17,1 millions d'euros
- 3,7 millions d'euros concernant diverses opérations de plus petite taille.



III - Le plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, deux opérations ont été identifiées en 2009 sur le réseau routier national en Auvergne. Elles se situent toutes les deux dans l'Allier:

- RN 7 Déviation de Villeneuvesur-Allier
- RCEA Aménagement à 2 x 2 voies entre Cressanges et Bresnay

Le financement prévu, soit 16 millions d'euros, a été engagé en totalité et a permis de notifier fin 2009 deux marchés pour des travaux qui se dérouleront en 2010

Ces marchés concernent respectivement, la réalisation de l'échangeur sud de la déviation de Villeneuve-sur-Allier, et la réalisation d'une nouvelle chaussée avec allongement des ouvrages existants sur la RCEA jusqu'à Bresnay.

IV - Etude d'accélération des travaux de mise à 2 x 2 voies de la RCEA

Au-delà des travaux en cours, l'année 2009 a été marquée par l'annonce officielle par M. Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la faisabilité d'une accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA par mise en concession entre l'A 71 et l'A 6.

La présentation aux élus de ce scénario par mise en concession a été faite par le préfet de la région Auvergne lors d'une réunion le 27 avril 2009 à Moulins.

Le calendrier prévisionnel qui comprend une phase de débat public a été présenté lors de cette rencontre qui a marqué l'ouverture du processus de concertation. Le dossier de saisine de la commission nationale de débat public (CNDP) a été élaboré par les directions régionales de l'équipement Auvergne et Bourgogne et transmis au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, mi-décembre 2009 afin que le ministre puisse saisir la CNDP.

Le débat public devrait intervenir à l'automne 2010

IV - La sécurité

- A -La sécurité publique

Le bilan 2009 en matière de lutte contre la délinquance

En 2009, le nombre des faits de délinquance constatés dans l'Allier s'est élevé à 12 119, soit une diminution de 279 faits par rapport à 2008 (- 2,25 %), alors qu'une hausse de 5,71 % avait été relevée entre 2007 et 2008.

Afin d'infléchir la tendance constatée en 2008, conformément aux directives fixées par le ministre de l'Intérieur, un plan départemental d'actions a été établi pour définir les mesures opérationnelles adaptées pour lutter efficacement contre les infractions en hausse dans le département.

Par ailleurs, en application des directives ministérielles, trois opérations de contrôle coordonnées, couvrant l'ensemble du territoire départemental, ont été organisées sur réquisition des Procureurs de la République durant le dernier trimestre 2009.

L'ensemble de ces mesures et actions, ainsi que la mobilisation renforcée des forces de police et de gendarmerie, ont permis une inversion nette de tendance sur le troisième quadrimestre de l'année 2009

qui se termine avec une baisse significative du nombre de faits constatés.

Au-delà de cette baisse de 279 faits constatés, le bilan 2009 fait apparaitre des évolutions contrastées selon les catégories d'actes considérés.

Ainsi, on peut constater:

Une baisse du nombre de crimes et délits contre les personnes



L'année 2008 avait marqué le coup d'arrêt après une période de 10 ans d'augmentation continue du nombre de crimes et délits contre les personnes au cours de laquelle le nombre de faits avait doublé.

Avec un total de 1 602 faits, l'année 2009 amorce une véritable inflexion de tendance qui se traduit par une baisse de 118 faits, soit - 6,86 %.

 Une stabilisation de la délinquance de proximité

Avec 4 765 faits en 2009, la délinquance de proximité connaît une augmentation de quatre faits par rapport à 2008, soit + 0,08 %. Cette relative stabilisation interrompt l'augmentation de 6,15 % amorcée entre 2007 et 2008 (+ 276 faits) qui faisait cependant suite à une forte baisse discontinue constatée depuis 2002 (- 79,35 % sur 5 ans).

Cette stabilisation est principalement obtenue grâce à une forte baisse des destructions et dégradations (- 12, 11 % avec 1 873 faits, après une augmentation de 16,26 % entre 2007 et 2008) ainsi que des vols à la tire (- 8,86 % avec 72 faits). Cette stagnation ne doit toutefois pas masquer une augmentation substantielle cambriolages des (+15,31 % avec 1 160 faits) et, surtout, des vols avec violences (+ 43,84 % avec 105 faits). S'agissant des cambriolages. la cellule anti cambriolages mise en place dans le département, en application de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 14 septembre 2009, devrait permettre à terme une amélioration de la situation. De même, la généralisation de l'opération « tranquillité vacances » à toutes les périodes de vacances scolaires est de nature à apporter des résultats rapides.

A noter que la mobilisation renforcée des forces de police et de gendarmerie durant le troisième quadrimestre a particulièrement été efficace dans le domaine de la délinquance de proximité.

Une baisse des escroqueries et infractions économiques et financières

Avec un total de 1 580 faits (- 64 par rapport à 2008), les escroqueries et les infractions économiques et financières sont en baisse de 3.89 % en 2009.

Selon les cas, ces infractions, qui portent atteinte à l'honnêteté des transactions, ont pour victime finale soit une entreprise, soit un particulier, soit un établissement financier dans la mesure où certains modes de transaction ou de règlement font l'objet d'une garantie apportée par les établissements financiers.

Cette baisse est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à une augmentation de 9 % constatée en 2008.

A noter toutefois que, malgré cette baisse, cette catégorie d'infractions constitue, comme en 2008, un peu plus de 13 % du total des faits de délinquance enregistrés dans le département.

Ce constat tend à démontrer que ce type de délinquance est appelé à se développer si l'on considère notamment l'augmentation continue du nombre de transactions via internet.

Une stabilisation des infractions à la législation sur les stupéfiants

En 2009, l'activité des services de police et de gendarmerie a permis de révéler 654 infractions à la législation sur les stupéfiants. Ce chiffre témoigne d'une activité soutenue dans ce domaine en dépit d'une baisse de 3,68 % constatée par rapport à l'année 2008 (679 faits). Cette baisse doit en effet être nuancée par le fait que l'année 2008 constituait un record puisque le nombre des infractions avait augmenté de plus de 142,5 % entre 1996 et 2008. Entre 2007 et 2008, une augmentation de 23,3 % avait même été enregistrée.

La contribution du groupe d'intervention régional (GIR) dans la lutte contre le trafic de stupéfiants a été sollicitée par l'autorité préfectorale en 2009 sur le secteur de Montluçon. Cette collaboration s'étant révélée fructueuse, l'action du GIR sera à nouveau sollicitée en tant que de besoin

Le développement de l'usage des tests salivaires par les forces de l'ordre à l'occasion de contrôles routiers pour détecter les consommateurs de stupéfiants devrait avoir à l'avenir un impact sur le nombre d'infractions constatées.

En 2009, ces infractions à la législation sur les stupéfiants représentent 60,89 % des infractions non apparentes révélées par l'action des services dont le nombre total s'est élevé à 1 074 (- 5,04 % par rapport à 2008).

Les infractions non apparentes révélées par l'action des services témoignent du niveau d'activité et de l'implication des services de police et de gendarmerie.

Le ministre de l'intérieur a annoncé, par circulaire du 12 février 2010, la mise en œuvre, dès 2010, de nouveaux outils statistiques de la délinquance et de l'activité des services dans la lutte contre l'insécurité.

Un nouveau tableau de bord permettra de distinguer l'évolution constatée de la délinquance et la performance des services, d'adopter une approche plus qualitative afin de mieux mesurer l'action engagée et les services rendus et d'évaluer, à terme, l'action, non seulement de la chaîne policière, mais de l'ensemble de la chaîne de la sécurité, y compris de l'action pénale.

Au final, la délinquance a globalement baissé dans le département de l'Allier en 2009.

Ce résultat satisfaisant n'a toutefois pu être obtenu que grâce à une mobilisation renforcée, des services de police et de gendarmerie dans le cadre du plan départemental d'action.

La plus grande satisfaction réside dans la baisse des crimes et délits contre les personnes, mais il faut également se féliciter de la lutte contre la délinquance de proximité.

Outre la forte mobilisation des services, ce résultat a pu être obtenu grâce à une nouvelle organisation (rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur et rapprochement avec la police nationale) et grâce à de nouvelles méthodes ciblées (plan départemental d'action. cellule anti-cambriolage, généralisation l'opération de « tranquillité vacances »...).

Ce résultat ne doit toutefois pas faire oublier une augmentation substantielle des cambriolages et surtout des vols avec violences contre lesquels des efforts vont être entrepris.

D'autres constats peuvent être retirés du bilan 2009 :

 La part des mineurs dans les personnes mises en cause stabilisée

Si 2008, avec un taux de 17,5 %, avait vu la part des mineurs dans la totalité des personnes mises en cause diminuer de 0,53 %, l'année 2009 a donné lieu à un retour à la situation de 2007 avec une augmentation de 0.6 % et un taux de 18,10 %.

Ce résultat démontre une relative stabilisation à un niveau historiquement bas même si c'est toujours trop et si l'on considère qu'un pic à 23,65 % avait été atteint en 1999 et que, depuis lors, la diminution de la part des mineurs dans la totalité des personnes mises en cause a été quasiment constante, à la seule exception de l'année 2005.

Un taux d'élucidation en hausse

Le taux d'élucidation des faits s'élève à 47,24 % en 2009, en augmentation de 3,78 % par rapport à 2008 (43,46 %):

- pour la police : 45,93 % (+ 4,08 %)
- pour la gendarmerie : 50,12 % (+ 3,08 %)

A noter que ce taux d'élucidation demeure très supérieur au taux national qui s'établit à 37,70 % pour 2009.

Par ailleurs, si le nombre des gardes à vue a légèrement diminué en 2009, avec un total de 1 866 contre 1 879 en 2008 (soit - 0,69 %), le nombre de mis en cause a augmenté de 2,98 % avec un total de 4 901.

L'organisation des forums de sécurité intérieure

Entre le 20 avril et le 15 mai 2009, quinze forums locaux de sécurité intérieure se sont déroulés dans le département de l'Allier, dans le ressort des trois circonscriptions de sécurité publique et de chacune des communautés de brigades de gendarmerie.

Ces manifestations se sont tenues sous la présidence du préfet ou d'un membre du corps préfectoral accompagné, selon les lieux, du directeur départemental de la sécurité publique, du colonel, commandant le groupement de gendarmerie, des chefs des circonscriptions de police,

des commandants des compagnies de gendarmerie territorialement compétents et des commandants de brigade.

L'information de la population a été assurée à la fois par le canal des élus locaux et par la presse locale qui a annoncé le programme des différents forums et bien couvert leur déroulement

Chacun des 15 forums a rassemblé entre 25 et 60 personnes, soit un total départemental de plus de 600 personnes.

Les élus locaux ont bien répondu aux invitations à participer témoignant à la fois de leur attachement aux contacts réguliers qu'ils entretiennent avec les services de police et de gendarmerie et de leur satisfaction quant aux rapports de confiance qui existent, en zone rurale comme en zone urbaine, entre les élus et les forces de sécurité de l'Etat.

S'agissant de la population, les préoccupations majeures systématiquement exprimées concernent les atteintes aux biens, notamment les cambriolages (la question a été abordée lors de chaque forum), ainsi que l'action des services de police et de gendarmerie en matière de contrôles routiers.

Autour des deux grandes thématiques illustrées par les films introductifs aux débats, de nombreuses questions ont été posées dans le cadre de ces forums témoignant, s'il en était besoin, de l'intérêt porté aux questions de sécurité.

- B -La sécurité de nos concitoyens dans l'Allier

Sécurité routière

Un bilan contrasté :

Le bilan de la sécurité routière dans l'Allier en 2009 est contrasté.

Certains indicateurs montrent une amélioration et suivent ainsi la tendance enregistrée ces dernières années dans le département. La baisse sensible du nombre d'accidents corporels (- 1,9 %) a des conséquences positives sur le nombre de blessés (- 8,9 %) et de blessés hospitalisés (- 16,1 %). Cette tendance enregistrée dans l'Allier est conforme aux évolutions notées sur le territoire national.

Cette évolution positive ne doit pas masquer le fait que, moins nombreux, les accidents ont été source d'une augmentation importante de victimes décédées. Ainsi, par rapport à 2008, 12 personnes de plus ont perdu la vie sur les routes du département.

La vulnérabilité de certaines populations se confirme à nouveau en 2009. Dix personnes circulant en deux-roues motorisés sont décédées à l'issue d'un accident (soit 27,8 % des personnes tuées sur les routes) alors qu'ils ne représentent qu'environ 1 % du trafic sur nos routes.

	Tués	
	2008	2009
Bicyclette Cyclomoteur <125 cm³ Moto >125 cm³ Véhicule léger Véhicule utilitaire léger Piéton Camion Autres	0 4 3 12 0 5 0	0 6 4 19 0 4 1
TOTAL	24	36

Les week-ends concentrent à nouveau une grande part des accidents mortels (14 accidents mortels sur 31).

Les jeunes restent les plus exposés au risque routier puisque 14 des personnes tuées sur les routes du département avaient moins de 25 ans.

Les personnes âgées sont également très vulnérables. Neuf personnes de plus de 65 ans ont perdu la vie sur les routes en 2009.



Les comportements sont en cause dans quasiment tous les accidents mortels :

- 11 accidents, soit près du tiers, sont dus à l'alcool
- 5 accidents mortels sur 31 sont dus à la vitesse
- 7 accidents mortels sont dus à un refus de priorité

Il ne faut pas omettre non plus les situations de fatigue.

► Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) :

Il a pour objectif de mettre en œuvre les actions de politique locale de sécurité routière dans le département. Il comporte des actions de prévention. de formation et de communication sur les thèmes correspondant aux enjeux de sécurité routière nationaux (alcool. vitesse. ieunes. deux roues motorisées) spécifiques au département (risque routier professionnel). De nombreuses actions ont été conduites, notamment :

- prévention auprès des jeunes
- prévention contre l'alcool au volant
- relais territoriaux

La nomination et la formation en 2009 des référents sécurité routière des communautés de communes et d'agglomérations constituent une avancée pour permettre, à terme, la mise en place d'actions de sécurité routière en association avec les collectivités territoriales.

Contrôles de vitesse :

Le nombre d'infractions aux limitations de vitesse est de l'ordre de 91 750 infractions relevées, sur radars fixes ou embarqués. Il s'agit essentiellement de délits portant sur un dépassement de la vitesse inférieur ou égal à 20 km/h. Les délits portant sur un dépassement de plus de 30 km/h représentent moins de 3 % des infractions relevées.

Sécurité civile

 I - Prévention des risques d'incendie et de panique et contrôle des règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public

La sous-commission départementale de sécurité et la sous-commission départementale d'accessibilité se sont réunies 44 fois (24 réunions en préfecture et 20 visites sur place).

Elles ont examiné 31 dossiers de permis de construire et 91 dossiers d'aménagements et autorisations de travaux, 9 demandes de dérogation au règlement de sécurité et 84 rapports présentés à l'occasion de visites périodiques des établissements recevant du public (ERP).

Sur 4487 ERP répertoriés dans le département de l'Allier, 131 sont placés sous avis défavorable.

Le programme d'action, mis en place en 2006, en vue de la résorption des avis défavorables a été poursuivi au cours de l'année 2009 par chaque commission de sécurité et d'accessibilité.

II - Planification des secours

Un plan de secours a été arrêté en 2009 :

 le plan départemental de vaccination collective contre le nouveau virus de la grippe A H1N1, le 16 décembre 2009

Un plan de secours a été réactualisé en 2009 :

- le plan départemental de gestion d'une canicule, le 20 juillet 2009
- III Information préventive des populations
- 4 plans communaux de sauvegarde (PCS) ont été réalisés
- 4 campagnes d'information ont été menées en 2009 en relais des actions nationales concernant :
 - l'intoxication au monoxyde de carbone
 - le risque de novades
 - les incendies domestiques
 - la prévention des défenestrations
- IV Procédure d'alerte des populations exposées aux risques

Durant l'année 2009, 2 alertes à la crue ont été déclenchées dans le département de l'Allier dont :

- 1 sur le fleuve Loire, du 7 au 9 février
- 1 sur la rivière Allier du 27 au 28 avril

En 2009, 5 alertes météorologiques de niveau « orange » ont été déclenchées (2 pour des épisodes de neige, 3 pour des phénomènes d'orages, de grêle et de vents forts).

V - Secourisme

En 2009, 2 jurys d'examens du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) et 3 jurys d'examens du BNMPS (brevet national de moniteur de premiers secours) ont été constitués par arrêté préfectoral et 42 diplômes d'Etat délivrés (14 BNSSA et 28 BNMPS).



VI - Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

En 2009, 2 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations par ruissellement et coulées de boue ont été constitués en collaboration avec les communes concernées et transmis au ministère

de l'intérieur pour instruction et avis de la commission interministérielle et ont reçu un avis favorable.

VII - Déminage

44 demandes d'intervention du centre de déminage de Lyon ont été formulées. Elles concernaient l'enlèvement d'obus, de munitions, grenades, dynamite et autres engins.

VIII - Gestion de crise

Gestion de crise grippe A H1 N1 depuis le mois d'avril 2009 : mobilisation forte du SIDPC : suivi des suspicions de cas de grippe A, gestion des masques, mise en place et suivi des centres de vaccination, réquisition des personnels, élaboration des plannings. remontées quotidiennes d'informations. transmission des instructions et informations services et collectivités, organisation de réunions, élaboration du plan départemental de vaccination. de vaccination campagne populations captives et isolées en collaboration avec les services de la DDASS, éducation nationale, SDIS, CPAM, cabinet (cellule communication), collectivités locales.

La cellule de crise a également été mise en place du 17 au 21 décembre 2009 pour un épisode neigeux : SDIS, gendarmerie, police, DDE, DIRCE, conseil général, SIDPC et cabinet

IX - Exercices

Un exercice de terrain a été réalisé le 2 avril 2009 afin de tester la procédure « gaz renforcée » avec GRT gaz à Contigny.

Un exercice PIMAC/PNVR a été réalisé le 5 novembre 2009.

X - Expérimentations

Le service interministériel de défense et de protection civile est chargé de piloter, en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours, la mise en œuvre de deux expérimentations au niveau départemental menées par le ministère de l'intérieur:

- la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'intervention opérationnelle en cas de fuite de gaz sur un réseau de distribution de gaz naturel (procédure « gaz renforcée »)
- la modernisation du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)



Sécurité sanitaire et alimentaire

 La sécurité sanitaire des aliments par l'inspection de l'abattage et de la première transformation

Tous les animaux de boucherie subissent un examen avant abattage et toutes les carcasses de boucherie et les abats sont inspectés individuellement par les équipes d'inspection permanente de la direction départementale des services vétérinaires

Après une baisse en 2008 (- 2,68 %), le tonnage produit par les abattoirs de boucherie et de volailles tend à se maintenir en 2009 (+ 0,47 %) pour atteindre près de 123 000 tonnes.

En 2009, ce sont 5 000 tonnes de denrées d'origine animale qui ont été exportées à partir des établissements agroalimentaires de l'Allier sous couvert d'une certification officielle par un vétérinaire officiel.

Des plans de contrôles et de surveillance destinés à vérifier l'absence des contaminants (chimiques, médicaments, hormones, métaux lourds, radionucléides, microbiologiques, ...) sont établis au niveau national.

La DDSV de l'Allier y a participé au cours de l'année 2009 en effectuant 1 126 prélèvements pour rechercher plus de 40 substances et germes pathogènes différents. Plus de 99 % des analyses se sont révélées conformes.

La sécurité sanitaire des aliments par le contrôle de la remise directe ou indirecte au consommateur

Tous les établissements où sont manipulées, transformées, transportées, stockées ou présentées à la vente des denrées animales ou d'origine animale font l'objet de contrôles réguliers de la part des services de l'Etat, à une fréquence programmée en fonction d'une analyse des risques propre à chaque établissement.

765 inspections ont été réalisées en 2009 et ont permis de vérifier l'hygiène des établissements et la capacité des transformateurs à mettre en place des systèmes de gestion des risques adaptés à leurs activités.

La protection des populations par la surveillance sanitaire de la filière élevage

Le Service Protection des Animaux et de l'Environnement organise le contrôle en élevage des maladies animales réglementées (prophylaxies). En cas de fover avéré de maladie, le service assure, dans le cadre des pouvoirs de police sanitaire, la réalisation des enquêtes épidémiologiques. la coordination des opérations d'éradication du fover et l'indemnisation des pertes éleveurs concernés.

La situation sanitaire est très favorable mais la vigilance reste de rigueur face à la menace de la tuberculose chez les bovins (nombreux foyers en Côte d'Or).

Un cas d'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) a été détecté, ce qui a conduit à l'abattage et la destruction de seulement 10 animaux, exposés au même risque.

La surveillance active des salmonelles dans la filière avicole a permis de détecter 3 foyers (2 en élevage de poules pondeuses et un en élevage de poulets de chair).

La très grande majorité des éleveurs de porcs ayant initié une démarche volontaire de dépistage du Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin (SDRP), la prophylaxie a été rendue obligatoire sur tout le département de l'Allier.



► Le suivi des exportations d'animaux

La qualité du cheptel de l'Allier et son statut sanitaire s'expriment par le niveau élevé des exportations. La vaccination contre la FCO a été un gage de conservation de l'ouverture des frontières avec l'Italie. Ainsi plus de 40 000 bovins ont été exportés.

Le suivi des vétérinaires sanitaires

Le suivi des maladies réglementées dans les exploitations, (prophylaxie, suspicions...) est effectué par les vétérinaires sanitaires nommés par arrêté préfectoral. Ce maillage permet de constituer un système performant de surveillance des maladies animales dans le département. Cette surveillance est réalisée par 153 vétérinaires sanitaires regroupés en 76 cabinets.

Le suivi des sous-produits animaux et de l'alimentation animale

Le contrôle des établissements fabriquant des aliments pour animaux participe au maintien du bon niveau sanitaire général des filières animales du département, en garantissant la qualité et la sécurité des matières et des produits en résultant. Les établissements fabriquant particulier des aliments pour les volailles destinées à la reproduction (3 usines dans l'Allier) bénéficient depuis cette année d'un agrément 'salmonelles', garantissant la salubrité des productions vis à vis de ces contaminants.

La surveillance en continu des mortalités animales, au niveau de l'équarrissage de Bayet ou des centres de collecte, qui en dépendent, permet par ailleurs de détecter globalement et précocement toute augmentation anormale de la mortalité dans les élevages des 30 départements du bassin

de collecte, révélateur éventuel d'un problème potentiellement étendu à la santé humaine (crise de canicule, par ex.).

La protection des populations par la protection de l'environnement, des animaux domestiques et de la faune sauvage

Outre l'instruction des nouveaux dossiers d'élevages et d'industries agro-alimentaires soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et la gestion des plaintes, trois actions prioritaires ont été poursuivies en 2009 :

- suivi des bilans de fonctionnement des installations classées International Plan Protection Convention (IPPC)
- suivi du risque « légionelles » dans les tours aéro-réfrigérantes
- suivi des déclarations des émissions polluantes faites par les exploitations

Enfin, 30 vétérinaires sont maintenant inscrits sur la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine.



Protection des consommateurs et usagers

L'activité de l'unité départementale concurrence, consommation et répression des fraudes de l'Allier a été consacrée en 2009 aux trois missions LOLF que cette administration a en charge et répartie en temps de travail :

- pour 30 % à la régulation concurrentielle des marchés (droit et règles de concurrence)
- pour 50 % à la protection économique des consommateurs (information générale, pratiques commerciales réglementées, règles de qualité et de loyauté des produits et service)
- et pour 20 % à leur sécurité physique (produits alimentaires, non-alimentaires et service)

Cette activité s'est traduite par la réalisation de 997 visites d'établissements ayant donné lieu au contrôle de 3 060 points de réglementation ainsi qu'à 170 prélèvements de produits pour analyse par les laboratoires officiels.

Ces contrôles ont conduit à constater le respect des réglementations concernées par 94 % des entreprises visitées.

71 rappels, 123 avertissements écrits, 4 injonctions administratives, 8 constats de non-conformité, 41 procédures pénales (28 pour délits, ou délits et contraventions, avec saisie de 70 kg de viandes et charcuteries corrompues et 13 pour contraventions seules) ont sanctionné les infractions les plus notables.

I -	Une plus grande qualité environnementalep.	20
II -	Le logementp.	29
III -	Les domaines de l'instruction et de l'éducatifp.	3′
IV -	Santé et dépendancep.	3
V -	La relation avec le citoyenp.	40
VI -	Relations avec les collectivités territorialesp.	42

I - Une plus grande qualité environnementale

La finalisation de la convention cadre pour la mise en œuvre des actions du programme alternatif au barrage de Chambonchard

A la suite de la décision de l'Etat en 1999 de ne pas financer la réalisation du barrage de Chambonchard, il a été élaboré un programme dit « alternatif à Chambonchard » ou « Schéma d'alimentation en eau potable et industrielle du Val de Cher ».

Ce programme définit la politique d'investissement dans le domaine de la gestion de la ressource en eau sur ce secteur. La réflexion menée par le comité de pilotage associant, entre autres, les services de l'Etat, les collectivités locales et le Conseil Général de l'Allier a abouti à un document d'orientation finalisé début 2003.

Ce programme alternatif était décliné en 3 volets et prévoyait notamment :

► Volet alimentation en eau potable :

- Mise en œuvre d'un dispositif d'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable, notamment avec la retenue de Sidiailles dans le Cher et dans le secteur de Montluçon-Commentry
- Etude de faisabilité du barrage de la Chaux

 Accroissement du débit minimum d'eau restituée par le barrage de Rochebut suite à la mise en œuvre d'une nouvelle courbe d'exploitation et une augmentation du volume d'eau stockable

► Volet qualité des eaux du Cher :

- Renforcement de l'assainissement de l'agglomération de Montluçon (travaux sur les réseaux et création d'un bassin d'orage permettant d'améliorer le fonctionnement du système d'épuration en limitant les déversements par temps de pluie)
- Confinement des dépôts de l'ancienne mine d'or du Châtelet
- Amélioration de la qualité de l'eau sortant du complexe de Rochebut -Prat par la mise en place d'un dispositif d'aération de l'eau de la retenue de Rochebut et la mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau lâchée

▶ Volet lutte contre les inondations :

Aménagement des ruisseaux affluents du Cher qui traversent l'agglomération de Montluçon afin d'augmenter leur capacité hydraulique.

La convention cadre pour la mise en œuvre des actions du programme alternatif au barrage de Chambonchard a été cosignée par

l'Etat, le Conseil Général, le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA), la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise (CAM), et le Syndicat de Production des Eaux du Cher (SPEC), le 13 janvier 2010. Elle permet de fixer les actions prioritaires qu'il reste à engager sur le territoire du Haut Cher (89 communes du département de l'Allier pour environ 110 000 habitants) et la participation financière de chacun des partenaires, sur la période 2009-2012.

La convention prévoit 19,89 millions d'euros d'investissement dont 4.58 millions d'euros d'aides exceptionnelles de l'Etat versées par l'Agence de l'Eau. titre des mesures alternatives à Chambonchard.

Voici quelques exemples d'opérations qui ont pu être mises en œuvre (pour certaines avant la signature de la convention) dans le cadre du programme « alternatif à Chambonchard » :

- les deux premières tranches de travaux de protection contre les crues, sur le ruisseau des étourneaux, on été réalisées
- la construction d'un bassin d'orage vers le centre Athanor pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement par temps de pluie a été effectuée

La mise en place d'un débit garanti de 1,55 m 3/s et d'un suivi de la qualité de l'eau à l'aval du barrage de Rochebut sont effectifs. Ce suivi permettra de confirmer ou non la nécessité de mettre en place un dispositif d'aération de l'eau relâchée dans le cadre de la négociation du renouvellement de l'autorisation d'exploitation sous le régime de la concession.

L'interconnexion est réalisée pour la liaison Rive droite Cher/Région minière et en cours pour la liaison Sidiailles/Rive Gauche du Cher.

Les études sur le projet de barrage de la Chaux sont également en cours sous maitrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.

La relance du programme Natura 2000

Présentation du Natura 2000 et situation dans le département de l'Allier

Il s'agit d'un réseau européen de sites remarquables par leur biodiversité que deux directives (« Oiseaux » 1979 et « Habitats » 1992) visent à maintenir.

Les modalités de gestion sont définies dans un document d'objectifs (DOCOB) validé par le comité de pilotage (COPIL) du site, composé de services de l'Etat, d'élus des collectivités concernées, d'instances consulaires et socioprofessionnelles ainsi que d'usagers et d'associations environnementales

La finalité de la démarche Natura 2000 consiste à préserver les biotopes existants.

Pour ce faire est promue, auprès des propriétaires ou ayants-droit recensés sur les sites, une contractualisation s'appuyant sur une rémunération (ou exonération fiscale dans le cas des chartes) de leurs activités respectueuses de l'environnement. Ainsi y contribuent les mesures agroenvironnementales territoriales (MAET), les contrats forestiers et autres milieux, ainsi que les chartes.

Le département compte 23 sites (18 « Habitats » et 5 « Oiseaux », dont 7 interdépartementaux).

A ce jour, 16 DOCOB ont été validés dont 3 qui sont en cours de révision.



► Activités conduites en 2009

L'année 2009 a permis de poursuivre les actions déjà initiées depuis quelques années pour étoffer et faire vivre le réseau Natura 2000.

Tous les COPIL ont été installés par arrêté préfectoral et ont été réunis annuellement, à l'exception du site de Château Jaloux.

La loi Développement des Territoires Ruraux de 2005 a permis la délégation par l'Etat de la gestion du site et de la présidence du COPIL à une collectivité et un élu. Cette collectivité peut alors retenir, par appel d'offres, une structure animatrice ou agir en régie.

Le site des Gorges du Haut Cher est, désormais, le deuxième site (après le site des Monts de la Madeleine), dont le portage est assuré par une collectivité : le Syndicat du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

La contractualisation constitue une des finalités du dispositif Natura 2000 et se traduit par des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), des contrats Natura 2000 et des chartes.

Les démarches impulsées et décrites ci-dessous, mises en œuvre par les structures animatrices (CSA, ONF, Chambre d'Agriculture) ont permis les résultats suivants en 2009 :

 MAET: 89 dossiers ont été conclus pour un montant total de 388 665,73 €

Contrats Natura 2000:

 conventions d'attribution signées en 2009 : 3 pour un montant de 99 642,76 €

- conventions d'attribution en cours en 2009 : 3 pour un montant de 155 741,01 €
- Charte: les travaux de recalage des sites à la parcelle cadastrale sont en cours afin de mettre en œuvre les premières contractualisations fin 2010

L'éolien dans l'Allier

Conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement préconisant le développement des énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique, plusieurs projets relatifs à l'énergie éolienne ont vu le jour en 2009. Portés par les collectivités locales, ils font l'objet d'une instruction par les services de l'Etat dont l'objectif est de veiller au développement raisonné et raisonnable de cette énergie.

 La création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) permet d'identifier des territoires où, potentiellement, l'implantation d'éoliennes est réalisable.

Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition des communes concernées.

Il s'agit d'éviter le mitage des paysages en concentrant les implantations futures des éoliennes sur des secteurs « préférentiels ». C'est une zone où le principe de l'obligation d'achat de l'électricité par EDF s'applique.

Il s'agit d'un document de « planification » qui correspond au souhait des collectivités d'accueillir, dans un cadre maîtrisé, des éoliennes. Ce n'est en aucun cas une autorisation de construire des éoliennes.

La première ZDE du département a ainsi été autorisée en Montagne Bourbonnaise, par arrêté du 28/09/2009.

D'autres projets sont en cours d'instruction à des stades divers de la procédure :

- ZDE des Monts de la Madeleine, projet présenté par des communautés de Communes de la Loire et la commune de Saint Pierre Laval dans l'Allier
- ZDE d'Huriel; ZDE de Varennes Forterre; ZDE de la communauté de communes du bassin de Gannat



2) Les permis de construire des éoliennes de plus de 50 m :

La procédure prévoit la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique avant, le cas échéant, l'autorisation de construire prise par le préfet. La seule éolienne implantée à l'heure actuelle dans l'Allier est située à Saulzet.

Dans le périmètre de la ZDE de la Montagne Bourbonnaise, avaient été accordés en juillet 2007, 4 permis de construire pour 8 éoliennes et un poste de livraison (communes de Laprugne, Ferrières sur Sichon et Saint Clément) ; il s'agit des éoliennes dites « du chemin de la ligue ». La construction de 8 éoliennes a été autorisée sur les communes de Quinssaines, Saint Martinien et Lamaids.

D'autres permis de construire sont en cours d'instruction : sur les territoires de la communauté de communes du Pays d'Huriel et de la commune de Chazemais.

II - Le logement

Droit au logement opposable (DALO)

Au cours de l'année 2009, la commission s'est réunie 8 fois et a examiné au total 32 dossiers sur 36 recours déposés dont 4 pour un hébergement.

Concernant les dossiers reconnus prioritaires, 21 dossiers ont obtenu une décision favorable, 5 familles ont pu être relogées après désignation par le préfet des bailleurs sociaux. Par ailleurs, 5 familles ayant déposé un recours, ont été relogées avant passage en commission, dont 3 par des organismes HLM.

Instance unique

Le comité responsable du Plan départemental d'action du logement des personnes défavorisées (PDALPD) a décidé la mise en place d'une instance unique de concertation afin de rendre plus efficace et de coordonner les dispositifs d'attribution et les besoins en logements des personnes relevant du PDALPD.

Cette instance est copilotée par le préfet de l'Allier et le président du Conseil Général qui l'ont installée le 20 octobre 2009 et se réunit environ toutes les six semaines à la direction départementale de l'équipement (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection

des populations en 2010). La première réunion d'examen des dossiers s'est déroulée le 5 novembre 2009.



Plan départemental de l'habitat (PDH)

Conformément à la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement qui l'a institué, le premier PDH de l'Allier, pour la période 2010 – 2015, a été élaboré en 2009 conjointement par l'Etat, le Conseil Général et les trois communautés d'agglomérations dotées d'un programme local de l'habitat (PLH) ou engagées dans la démarche. Ce document est composé d'un diagnostic d'orientations, mais aussi d'un programme d'actions à portée plus opérationnelle.

Fruit d'une large concertation, et même s'il n'est pas opposable, le PDH a vocation à alimenter les réflexions dans le domaine de l'habitat pour les six ans à venir sur les territoires dépourvus de PLH.

Réforme de l'ANAH

L'année 2009 a été marquée par une réforme de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) qui a vu, dans le cadre du plan de relance de l'économie, ses moyens d'intervention atteindre un niveau historique depuis sa création.

Cette réforme porte sur :

- la principale source de financement du budget de l'Anah qui est issue du 1 % logement
- recentrage des priorités d'intervention de l'Anah sur la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, sur l'accompagnement solidaire des propriétaires occupants, sur les copropriétés en difficulté et sur la production de logements à loyer maîtrisé dans les zones de marchés les plus tendues
- les préfets sont devenus délégués de l'Anah (en département ou en région)
- une nouvelle organisation locale qui simplifie le circuit d'attribution des aides
- un champ d'intervention étendu et de nouvelles modalités d'action pour répondre aux besoins de la relance et à la lutte contre l'habitat indigne

 un cadre juridique plus rigoureux pour l'attribution des aides, sur la base d'un programme d'actions départemental qui privilégie dans l'Allier les opérations d'amélioration des performances énergétiques et, par conséquent, de réduction des charges pour les occupants des logements

Hébergement et insertion

Aides à la pierre déléguées au Conseil Général de l'Allier

Conformément à la convention de délégation des aides à la pierre au département, cinq avenants de gestion annuelle ont été signés en 2009 pour préciser les dotations financières déléguées par l'Etat au Conseil Général avec la répartition des objectifs des parcs publics et privés.

Les différents résultats de l'année 2009 se résument comme suit :

Logement social – dotation consommée : 1,61 millions d'euros

	Objectifs	Logements financés
PLUS/PLAI/PALULOS communales	381	347
PLS	198	78 agréments représentant 118 logements
Total logements	579	465

Logement privé - dotation consommée : 5 millions d'euros

	Objectifs	Logements financés
Logements conventionnés	187	160
Lutte contre l'habitat indigne	109	177

Les projets de rénovation urbaine

Après la signature des deux projets de rénovation urbaine (PRU) de Montluçon et Moulins-Yzeure et le démarrage des travaux en 2005, l'année 2009 a été marquée par l'attribution d'une enveloppe financière complémentaire de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de 1,35 millions d'euros pour les deux PRU du département dans le cadre du volet ANRU du plan de relance de l'économie (répartie sur une opération à Moulins et trois à Montluçon).

La reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux s'est également accentuée.

Au 31 décembre 2009 les engagements financiers de l'ANRU pour ces deux programmes ressortaient à :

- PRU Montluçon = 29,47 millions d'euros (soit 74 % d'avancement)
- PRU Moulins-Yzeure = 32,30 millions d'euros (soit 95 % d'avancement)

III - Les domaines de l'instruction et de l'éducatif

Les priorités à la rentrée 2009

1 - La maîtrise du socle commun de compétences et de connaissances par tous les élèves :

Pour atteindre cet objectif, divers dispositifs d'aide et de soutien ont été mis en place pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage :

- plus de 25 % des élèves (de 3 ans au CM2) ont bénéficié au moins une fois dans l'année de l'aide personnalisée, ce nouveau dispositif qui permet à l'enseignant de consacrer 2 heures par semaine aux enfants rencontrant des difficultés passagères
- 5 % des élèves d'écoles élémentaires ont bénéficié d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)
- 13 % des élèves de CM1 et de CM2 ont bénéficié de stages de remise à niveau pendant les vacances

Dans 19 écoles placées en éducation prioritaire et dans tous les collèges du département, l'accompagnement éducatif (aide aux leçons, activités sportives, culturelles, anglais) a été mis en place. L'accompagnement éducatif pour les écoles vient s'articuler avec les 24 Contrats d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) existants.

2 - La réussite scolaire des élèves socialement défavorisés :

Cet objectif s'est traduit notamment par :

- la mise en place de 3 équipes de réussite éducative (Moulins, Cusset, Montluçon)
- grâce au plan de relance, l'embauche de 18 médiateurs de réussite scolaire pour 4 collèges et 2 lycées rencontrant des problèmes importants d'absentéisme
- la poursuite du travail dans les 2 secteurs scolaires de Montlucon classés en Ambition Réussite : 5 postes d'enseignants supplémentaires et 8 assistants pédagogiques sont venus soutenir mise en place proiets ambitieux d'excellence scolaire
- l'existence de trois internats d'excellence dans l'Allier (Le Mayet de Montagne, Lapalisse, Jules Ferry à Montluçon) totalisant 72 places

Avec l'assouplissement de la carte scolaire, 99,5 % des demandes pour le collège et 100 % pour le lycée ont été satisfaites.

3 - La scolarisation des enfants handicapés :

- 930 élèves handicapés étaient scolarisés dans les établissements scolaires de l'Allier à la rentrée 2009, soit 20 % de plus qu'en 2005
- Le département compte désormais 31 Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) en école élémentaire et 13 Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) dont 11 en collège (une création à Désertines à la rentrée 2009) et 2 en lycée (une création au lycée Paul Constant de Montluçon à la rentrée 2009)

4 - Le développement de l'accès aux technologies numériques éducatives :

Les Ecoles Numériques Rurales (ENR):

Dans le cadre du plan de relance, 70 écoles (68 publiques et 2 privées) dans des communes de moins de 2 000 habitants ont bénéficié d'une subvention qui pouvait atteindre 9 000 € pour aider à l'acquisition de matériel numérique (tableau blanc interactif, ordinateurs pour le maître et l'élève) et de 1 000 € sous forme de ressources numériques.

Les ENT dans les collèges et les lycées : Tous les lycées et 75 % des collèges étaient équipés en ENT à la rentrée 2009.

5 - La pratique des langues vivantes :

- A tous les niveaux se développent des apprentissages centrés sur la communication et l'utilisation du cadre européen commun de référence
- A l'école élémentaire, 100 % des élèves de CE2, CM1 et CM2 apprennent une langue vivante étrangère

6 - L'histoire des arts : un enseignement obligatoire de l'école au lycée

7 - La généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations :

De la 5^{ème} à la terminale les élèves préparent leur orientation à l'aide de stages, de visites, de modules de sensibilisation aux métiers et aux formations.

8 - L'évolution de l'offre de formation dans la voie professionnelle :

Elle se structure désormais autour de 2 pôles : le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en 2 ans et le baccalauréat professionnel (Bac Pro) en 3 ans. A la rentrée 2009, seuls 3 BEP sont maintenus sur le département. Le Bac Pro 3 ans représente 75 % de l'offre dans la voie professionnelle.

Les structures - Les effectifs

	Rentrée 2009					
	Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat*	
	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs
Ecoles maternelles	99	10 420				
Ecoles primaires	270	16 826	12	2 357	3	131
CLIS	30	312	1	12		
Collèges	37	12 388	8	1 617	2	54
SEGPA	6	516				
Lycées professionnels et SEP	9	2 993	2	569	1	111
Lycées	9	4 995	5	860		
Enseignement supérieur	6	1 132	2	268		
Total :		49 582		5 683		296

Le département de l'Allier comptait à la rentrée 2009, 369 écoles. Le réseau scolaire continue de se caractériser par un fort émiettement des structures : 33 écoles comptent 2 classes hors Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ; il existe encore 2 écoles à classe unique et 5 RPI ont seulement 2 classes.

Les Réseaux Ruraux d'Ecoles (RRE) recouvrent actuellement 6 secteurs du département.

Le nombre d'élèves est en légère baisse dans les écoles publiques (- 0,7 %) comme dans les écoles privées (- 1,1 %).

Avec 11 fermetures et 12,5 ouvertures, le nombre de classes est resté stable. Le nombre moyen d'élèves par classe en élémentaire est de 20, en maternelle de 23,6 (il est de 22,6 en élémentaire et de 25,6 en maternelle en France métropolitaine). Les écoles qui ont eu un retrait d'emploi ont cependant pu garder de bonnes conditions d'encadrement.

Dans les collèges, le nombre d'élèves a légèrement augmenté entre la rentrée 2008 et la rentrée 2009 (+ 161). Le nombre moyen d'élèves par classe est de 24 (il est de 24,2 en France métropolitaine).

Toutes les options existantes dans les collèges ont pu être maintenues et certaines nouveautés lancées, en particulier en matière de langue vivante. Par exemple, des moyens supplémentaires ont pu être déployés pour l'aide à la scolarisation des enfants non francophones.

Les performances des établissements scolaires :

Les résultats des écoles

Aux nouvelles évaluations au CE1 et au CM2, les élèves de l'Allier ont obtenu des résultats très proches des moyennes nationales aussi bien en Français qu'en Mathématiques. Le pourcentage d'élèves ne maîtrisant pas les compétences de base est même légèrement inférieur à la référence nationale (au CE1 en Français, 7 % contre 9 % ; en Mathématiques, 9 % contre 10 % au plan national. Au CM2 en Français, 5 % contre 7 % ; en Mathématiques, 13 % contre 15 % au niveau national).

Le pourcentage d'élèves ayant au moins un an de retard à l'entrée en 6^{ème} est supérieur de près de 2 points à la moyenne nationale (20,7 contre 18.8).



Les résultats des collèges et des lycées

Les décisions de redoublement continuent de baisser dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage d'élèves orientés en seconde générale et technologique en fin de 3^{ème} reste très en deçà des repères nationaux: 55,5 % dans l'Allier contre 62 % en France.

La réussite au Diplôme National du Brevet est inférieure de plus de 2 points aux moyennes nationales (80,2 % contre 82,6 %).

Pour tous les baccalauréats (général, technologique et professionnel), la réussite observée est supérieure à celle enregistrée au plan national.

	Allier	France
Bac général	89,4 %	88,8 %
Bac technologique	83,0 %	79,9 %
Bac professionnel	84,4 %	80,9 %

Accès aux loisirs éducatifs

Soutien aux associations socioculturelles

En 2009 l'action de la direction départementale de la jeunesse et des sports en direction des associations a porté sur deux axes majeurs :

- un soutien financier aux actions mises en œuvre par les associations dans le cadre des projets éducatifs locaux portés par les collectivités locales et les Etablissements Publics Communautaires (plus de 140 000 € consacrés aux Projets Educatifs Locaux en 2009)
- l'élaboration et la signature de conventions avec des associations telles la Ligue de l'Enseignement et le Centre National du Costume de Scène portant par exemple sur le développement des juniors associations ou encore l'accès des publics dits prioritaires aux ateliers pédagogiques du musée du costume

Protection des mineurs :

397 accueils collectifs de mineurs dont 19 contrôlés.

Soutien aux associations sportives

Le département de l'Allier comptait en 2009 : 81 478 licenciés auprès de 1 312 clubs et comités.

594 377 € de soutien au fonctionnement du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) ont permis de financer :

- 192 associations sportives pour le développement de la pratique et l'aide à l'accueil de publics spécifiques
- ⇒ l'accompagnement à la structuration et notamment en terme de développement de l'emploi, l'aide méthodologique à la mise en œuvre de projets particulièrement en direction des jeunes (plus de 80 accompagnements en particulier en zone rurale)
- ⇒ la participation de 1 812 collégiens aux activités sportives après le collège sur 85 modules répartis dans 29 collèges
- Le Plan Sport Emploi (PSE) créé en 1996 par le ministère en charge des Sports, a pour objectif de professionnaliser les associations sportives

L'aide financière du PSE, étalée sur 4 ans est financée par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et peut représenter : 12 000 € la première année, 10 000 € la deuxième année, 7 500 € la troisième année et 5 000 € la quatrième année.

Dans l'Allier, le PSE a permis de faciliter l'embauche de personnels qualifiés disposant de compétences sportives, techniques, pédagogiques ou administratives.

Durant l'année 2009, 8 associations avaient un PSE en cours :

- des associations locales avant un l'échelle ravonnement à communautaire et impliquées dans une dynamique de cohésion sociale, ouvrant leurs activités à des publics socialement défavorisés : le Cercle de Voile de Montlucon, le Racing Club de Vichv football. Montlucon Athlétisme
- des organes déconcentrés de fédérations sportives majeures, sur des missions départementales de développement de leur discipline : le District de Football, le Comité Régional d'Auvergne de natation (siège basé à Vichy)
- des structures associatives multisports ayant un objet particulier :
 - le Foyer de Ski de Fond du Montoncel, sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise
 - Allier Promotion Animation -Profession Sport, fusionné avec le Groupement d'employeurs Associatif

d'Auvergne (GE2A), pour la formation de bénévoles du champ sportif et l'information des usagers sur l'emploi sportif et la formation professionnelle dans ce champ

 La Vernière - sport adapté, qui œuvre dans l'animation spécialisée auprès de publics en déficit mental

En 2009, la participation financière de l'Etat au coût salarial de ces agents de développement associatifs s'est élevée à 59 000 €.

16 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) et Contrats d'Avenir (CAV) complétés sur le CNDS

276 422 € de participation à l'investissement ont permis de financer:

- des petits équipements pour les communes, collèges ou l'accès aux personnes en situation de handicap
- la rénovation de la tour des juges pour le championnat du monde de canoë-kayak

► Protection de l'usager sportif :

- 204 établissements d'activités physiques et sportives sont déclarés
- 19 contrôles effectués
- 615 éducateurs sportifs sont déclarés dont 51 en 2009

IV - Santé et dépendance

Les personnes handicapées

1 - Investissements:

En termes de subventions en investissement, plusieurs opérations ont été accompagnées à des titres budgétaires différents pour un montant global de 1.72 million d'euros dont :

- la reconstruction de la MAS de Lavault Sainte-Anne avec une aide complémentaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) annoncée de 1 million d'euros suite à une intervention de Monsieur le Ministre Brice Hortefeux (confirmée officiellement en début d'année 2010)
- la restructuration de l'IME « Le Rocher fleuri » : subvention DDASS de 250 000 € en complément de subventions allouées les années précédentes
- la reconstruction de l'IME de Montord : subvention contrat de projet 2007-2013 de 950 000 € : dont 225 000 € allouée en 2009 le solde de la subvention globale prévu au contrat de projet (450 000 € en attente) a fait l'objet d'une reprise des engagements par la CNSA des aides ont été allouées les années antérieures à hauteur de 2 millions d'euros

 la construction du nouveau SESSAD de Vichy Cusset : subvention DDASS pour un montant de 250 000 €

En ce qui concerne les dotations en fonctionnement, il s'agit des dotations allouées aux structures au titre de l'accompagnement des travaux et investissements lourds en partie précités (de fait, il s'agit des surcoûts liés aux intérêts des emprunts et aux nouveaux amortissements) : en 2009, 600 000 € environ ont été alloués à ce titre sur l'enveloppe assurance maladie - CNSA.

Ouverture de nouveaux établissements ou services :

- ouverture FAM « L'Eglantine » de Prémilhat (Association APEAH) courant mars 2009 : 42 places, (coût global projet fonctionnement dotation soins : 822 153 €)
- ouverture suite à reconstruction délocalisation IME « L'Aquarelle » (Association de gestion d'établissements pour personnes âgées et personnes handicapées): 60 places, fin avril 2009, (coût global : 7,82 millions d'euros dont 2 millions d'euros de dotations CNSA et accompagnement des surcoûts évalués à plus de 200 000 € par an)

- pose 1ère pierre foyer de vie foyer d'accueil médicalisé « Le Bois du Roi » (Association pour Vichy et sa région de parents et d'amis d'handicapés mentaux) à Bellerive sur Allier (22 places médicalisées 6 médicalisées dont par anticipation en 2008) 3 décembre 2009 (coût global projet fonctionnement dotation soins: 437 266 €)
- ESAT de Saint-Hilaire : de fait, la construction des locaux dédiés à la blanchisserie a été auto financée par le budget commercial de la structure (budget qui lui est propre et sur lequel l'Etat n'intervient pas). L'Etat intervient uniquement dans le cadre de la création des places nouvelles (3 places en 2009 pour St Hilaire pour un montant en année pleine de 35 100 €)

2 - Planification:

► Etat :

Financement en 2009 de 6 places d'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) : 1 place a permis d'achever l'opération de création de l'ESAT de Dompierre (20 places) géré par l'Association pour l'accompagnement des personnes adultes handicapées, 3 places ont été allouées à l'ESAT de Saint-Hilaire (association AAIH) permettant ainsi la mise en œuvre du nouvel atelier

blanchisserie et 2 places allouées à l'ESAT de Creuzier géré par l'association AVERPAHM.

► CNSA:

Le département de l'Allier a bénéficié d'une enveloppe 2009 au titre des établissements et services placés sous compétence de l'Etat d'un montant global de 62 millions d'euros (crédits Etat et assurance maladie), dont 698 654 € au titre des créations de places nouvelles.

Pour les adultes : financement en 2009 de 28 places de Foyer d'accueil médicalisé sur Prémilhat (permettant la fin de l'opération avec une ouverture effective en mars 2009 - association APEAH), de 5 places de service d'accompagnement médico social pour personnes handicapées sur Vichy (AVERPAHM) et de 2 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes handicapées (places « volantes » permettant de répondre aux besoins constatés sur le département).

Pour les enfants : financement de 6 places du Centre d'action médicosocial précoce sur Vichy (géré par le centre hospitalier de Vichy) permettant ainsi de répondre à des besoins urgents constatés sur le bassin.

Soit 646 004 € alloués au titre des crédits CNSA.

3 - Politiques générales :

Concernant la MDPH (Maison départementale personnes des handicapées), des crédits ont été alloués pour son fonctionnement (110 183 €) et une compensation des personnels direction de la départementale des affaires sanitaires et sociales mis à sa disposition (44 702 €).

Le **GEM** (Groupement d'Entraide Mutuelle) pour l'accompagnement des adultes en souffrance psychique : 133 600 €.

Bientraitance : la politique de développement de la bientraitance engagée par le Ministère à l'égard des personnes vulnérables est déclinée au niveau local par le biais de la prévention et de l'information. Les premières assises départementales de la bientraitance, en lien avec le Conseil général et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, se sont déroulées le 6 mars 2009 à la préfecture de l'Allier

Coopération médico-sociale et sanitaire : le développement de la contractualisation et de la coopération médico-sociale, sociale et sanitaire a donné lieu à l'organisation de journées d'information au niveau régional et au niveau départemental, une réunion d'information s'est tenue le 6 février 2009 associant la DRASS, l'URIOPSS et le conseil général.

Les personnes âgées

Pour l'année 2009 les différents points marquants sont les suivants :

1 - Allocation de ressources aux établissements et services et conventionnement tripartite

L'Etat gère l'enveloppe soins des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des Services Infirmiers de Soins à Domicile (SSIAD). Cette enveloppe a atteint en 2009 près de 56 millions d'euros.

En 2009, 9 conventions tripartites ont été renouvelées, permettant aux établissements concernés de disposer de moyens supplémentaires destinés au recrutement de personnels soignants.

L'impact en 2009 des conventions tripartites sur les dotations allouées aux établissements s'établit à 2,56 millions d'euros. Les trois dernières conventions « première génération » ont été signées ainsi que deux avenants avec création de postes.

En termes de politique budgétaire, des mesures ponctuelles de provisions en vue de restructuration et d'amélioration de leur trésorerie ont été versées à des établissements pour un montant global de 6,24 millions d'euros.

Un des objectifs a également été de répondre favorablement aux demandes des établissements ayant des difficultés particulières de gestion de personnel (absentéisme), une politique de professionnalisation des personnels ou en matière de sécurité sanitaire (prévention de la légionellose, acquisition de groupe électrogène, système de préparation des médicaments...).

2 - Planification et ajustement de l'offre

En 2009, les opérations suivantes ont été financées en mesures nouvelles sur l'enveloppe soins.

- ouverture de l'unité Alzheimer de l'EHPAD de Lurcy Lévis : 12 lits d'hébergement permanent et 1 place d'accueil de jour
- extension de l'unité Alzheimer de l'EHPAD de Hérisson : + 5 places d'accueil de jour et 2 places d'hébergement temporaire
- ouverture de l'unité Alzheimer de l'EHPAD de Cusset : 15 lits
- extension de l'EHPAD « les Grands Prés » à Montluçon de 8 lits
- extension du SSIAD de l'Association des Centres Sociaux de 20 places.

L'offre de soins

Les évolutions en 2009 dans le secteur hospitalier du département sont les suivantes :

1 - les investissements en 2009 :

► Centre hospitalier de Montluçon

La seconde opération de restructuration du site central (PT2) est toujours en cours de réalisation avec une enveloppe financière fixée à 20 millions d'euros.

Centre hospitalier de Moulins-Yzeure

L'établissement a poursuivi les opérations de relocalisation de la dialyse et de l'auto dialyse ainsi que la restructuration de la pharmacie.

La mise en place d'une chambre sécurisée sur le site d'Yzeure est effectuée.

Les travaux de la blanchisserie sont également terminés.

► Centre hospitalier de Vichy

Deux opérations importantes ont été achevées en 2009 :

- la rénovation de l'espace de psychiatrie Georges Canquilhem
- la construction de la blanchisserie au titre du GIP
- les travaux de mise en sécurité du bâtiment médico-chirurgical se poursuivent. L'opération bénéficie d'une aide au titre du plan hôpital 2012
- une opération a également démarré en 2009 : la construction du service d'hospitalisation complète de géronto-psychiatrie

2 - Groupement de coopération sanitaire :

Dans le cadre de leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les établissements de santé publics et privés de l'Allier ont poursuivi leurs travaux de coopération et de complémentarité nécessaires pour assurer une offre de soins cohérente sur chaque territoire de santé, notamment dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées (par la mise en place de filière gériatrique), des soins de suite et de réadaptation, et de spécialités sensibles telles la cardiologie : mise en place d'un groupement de coopération sanitaire en cardiologie interventionnelle entre le centre hospitalier de Moulins et le centre hospitalier de Vichy, apportant aux patients une réponse de proximité sur le département.

On note également la mise en place d'un groupement de coopération sanitaire de blanchisserie entre le centre hospitalier de Moulins et le centre hospitalier de Nevers, augmentant le potentiel d'emploi au centre hospitalier de Moulins.

3 - Convention tripartite :

La convention tripartite de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du centre hospitalier de Montluçon a été signée et la convention tripartite de l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) du même établissement a été finalisée.

4 - Psychiatrie:

Une réflexion départementale s'est engagée en 2009 dans le domaine de la psychiatrie afin de faire face au problème de démographie médicale et de proposer des solutions pour répondre aux besoins des territoires concernés. Ces travaux se poursuivront en 2010.

Santé environnement

► Eaux de consommation :

En 2009, les périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine ont été institués par DUP pour 23 captages supplémentaires (7 625 m3/j). 218 captages sur les 255 que compte le département disposent d'une protection, soit 85,5 % des captages.

Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2009 : 1 305 prélèvements ont été réalisés en 2009 sur le département.

95,7 % de la population consomme une eau de qualité bactériologique satisfaisante.

100 % de la population du département est desservie par une eau conforme à la norme relative aux nitrates.

98,5 % de la population dispose d'une eau conforme à la norme relative aux pesticides.

Autorisation d'exploiter la source d'eau minérale Bellecour à Saulcet en vue

d'embouteillage : la prise de l'arrêté préfectoral est l'aboutissement de plus de quinze ans de procédure qui conduira à la création d'une usine d'embouteillage d'eau minérale.

Déchets :

Gestion des déchets à activité de soin à risque infectieux dans le cadre du plan de vaccination contre la grippe A : elle a consisté à choisir le prestataire qui a assuré la collecte, à élaborer une convention, à visiter les sites de vaccination, et à réaliser le suivi des collectes.

Prévention et actions de santé publique

1 - Lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool

► La MILDT

La Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) a délégué en 2009 au département de l'Allier une enveloppe d'un montant de 52 411 € qui a permis de soutenir 16 projets locaux.

Les crédits ont permis notamment la poursuite du financement de la convention santé-iustice afin d'améliorer l'orientation et la prise en charge sanitaire, sociale ou éducative des personnes en situation de dépendance placées sous main de iustice, d'autre part de mener des actions de prévention. communication et d'information sur les conduites addictives dans les établissements scolaires à destination principalement des jeunes mais aussi des parents et des enseignants, et de financer des actions relevant de l'axe « rappel à la loi » du plan gouvernemental (achat de matériel).

► Les dispositifs de prise en charge des addictions

Le schéma médico-social d'addictologie de la région Auvergne a été arrêté par le préfet de région en avril 2009. Prévu à l'article L 312-4 du code de l'action sociale et des familles, le schéma répond aux objectifs suivants :

- apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population
- dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante
- déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale
- préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services
- définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre

Afin d'adapter le dispositif aux évolutions de prise en charge, les centres Spécialisés de Soins aux Toxicomanes (CSST) et les Centres de Cure Ambulatoire en Alcoologie ont été transformés par arrêté préfectoral du 30 décembre 2009 en Centres de Soins d'Accompagnement et de

Prévention en Addictologie (CSAPA) qui privilégieront une approche par comportement par rapport à une approche de traitement de la dépendance à un produit.

Le département est doté désormais :

- d'un CSAPA spécialisé dans la prise en charge et la réduction des risques pour les drogues illicites et addictions sans substance géré par le centre hospitalier de Moulins
- d'un CSAPA géré par l'ANPAA : généraliste sur les secteurs de Montluçon et Vichy, et spécialisé dans la prise en charge et la réduction des risques pour l'alcool et le tabac pour le secteur de Moulins
- d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) « la Passerelle » à Montluçon

Ces dispositifs accueillant des personnes confrontées à des problématiques addictives ont bénéficié en 2009 de crédits pour un montant total de plus d'1,1 million d'euros

2 - Les Actions de Santé Publique

Le Groupement Régional de Santé Publique

Composé de représentants de l'Etat, de l'assurance maladie et des collectivités locales, il a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des Auvergnats, de prévenir les risques, de réduire les inégalités de santé et d'accès à la prévention sur l'ensemble du territoire, d'agir sur des comportements défavorables à la santé.

En 2009, il a financé sur le département de l'Allier une trentaine de projets pour un montant total de plus 1,2 million d'euros.

► La maison des adolescents de Vichy

Autorisée fin 2009, ce dispositif propose des consultations pluri-disciplinaires, pour répondre à la prise en charge des adolescents en très grande souffrance psychique. Le projet porté par le centre hospitalier de Vichy associe de nombreux partenaires : DDASS, ARH, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ville, Conseil Général, Défenseur des Enfants.

Une enveloppe d'aide au démarrage de 100 000 € a été allouée en 2009.

► La Permanence des soins

Révision de la sectorisation à 12 secteurs par arrêté préfectoral du 3 mars 2009 : cette révision s'est accompagnée de la signature, le 16 février 2009, d'un protocole avec les organisations représentatives des médecins libéraux du département, afin de préparer le fonctionnement de la permanence des soins sur la base d'un réseau d'au plus 8 maisons médicales de gardes.

3 - Gestion des risques sanitaires

► La grippe A H1N1

Information et prévention

Afin de décliner les premières mesures de prévention. des informations relatives aux bons comportements à adopter, ainsi que des masques de protection ont été mis à disposition des professionnels libéraux du secteur de la santé (trois centres de mise à disposition ont été ouverts). Les Centres hospitaliers ont préventivement. été dotés, masques et d'antiviraux.

Centres de vaccination

Pour faire face à la gestion de la vaccination de la grippe A H1N1, il a été mis en place, dès le 12 novembre, 6 centres de vaccination dans le département : Bourbon l'Archambault, Commentry, Montluçon, Moulins, Varennes sur Allier, Vichy.

Différentes catégories de personnels ont été mobilisées : des médecins et infirmiers (salariés, libéraux, retraités, étudiants) qui ont été appuyés par des personnels administratifs.

Sur l'ensemble de la période, pour le département : 87 médecins ont été mobilisés, 93 infirmiers, 4 étudiants en médecine, 264 élèves infirmiers.

Au 31 janvier 2010, 23 056 personnes ont été vaccinées par les centres dans le département.

V - La relation avec le citoyen

Le passage au SIV

Depuis le 15 avril 2009, les véhicules neufs sont immatriculés dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV). Le 15 octobre 2009, le nouveau dispositif a été étendu aux véhicules d'occasion et à l'ensemble des opérations d'immatriculation.

Le SIV est géré par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés située à Charleville Mézières.

Dans le département, 60 professionnels (garages), 5 démolisseurs et 5 experts sont actuellement habilités pour réaliser des opérations dans le SIV.



Une fois l'opération enregistrée, les certificats d'immatriculation (cartes grises) sont délivrés directement par l'imprimerie nationale située à Charleville Mézières et acheminés par voie postale (lettre suivie) sous huit jours maximum. Préalablement, la

préfecture, les sous-préfectures et les professionnels de l'automobile délivrent un certificat provisoire d'immatriculation valable un mois uniquement sur le territoire national.

La grande majorité des difficultés techniques rencontrées au moment de la mise en œuvre du SIV et qui ont généré des retards importants dans le traitement des demandes des usagers (déconnections fréquentes, lenteur du système, difficultés applicatives) ont été résolues début janvier 2010.

La nouvelle réglementation sur les chiens dangereux

La loi du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, et rendu obligatoire l'obtention d'un permis de détention pour les chiens de première et deuxième catégorie.

La formation des propriétaires et détenteurs de chiens visant à les sensibiliser aux risques représente un chien dangereux et à les informer des bonnes pratiques en matière de prévention des accidents est une étape obligatoire pour obtenir l'attestation d'aptitude elle-même constituant une des pièces indispensables en vue de l'obtention du permis de détention.

Au cours de l'année 2009 ont ainsi été successivement mis en place les outils nécessaires à cette politique de prévention et de protection, et notamment l'établissement de listes de vétérinaires habilités à réaliser les évaluations comportementales des chiens (30 dans le département de l'Allier), l'agrément des personnes habilitées à dispenser les formations (au nombre de 9 dans l'arrêté préfectoral du 19/02/2010) et enfin les conditions d'obtention de l'attestation d'aptitude.

Dans le cadre de leurs pouvoirs de police (article L 211-11 du code rural), les maires - et par substitution le préfet - peuvent, lorsqu'un chien représente un danger grave et immédiat, par exemple après constatation de morsures sur des personnes ou des animaux, ou même simple divagation, prononcer la mise en dépôt et, le cas échéant, l'euthanasie du chien.

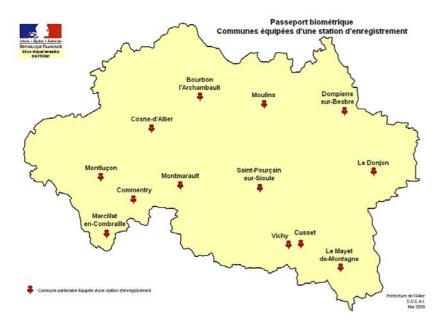
Les titres et l'application du droit des étrangers

Les cartes nationales d'identité et passeports : 33 934 cartes nationales d'identité et 5 215 passeports ont été délivrés par la préfecture et les deux sous-préfectures pour l'année 2009.

2009 a été l'année du passage au passeport biométrique avec le recentrage en préfecture de l'instruction des dossiers de demandes.

Depuis le 24 juin 2009, 13 communes de l'Allier sont habilitées à recevoir les demandes de passeport.

C'est l'ANTS (agence nationale des titres sécurisés) qui produit les passeports.



Les usagers peuvent désormais effectuer cette démarche dans n'importe quelle commune habilitée du territoire français, quelque soit leur adresse. Ils devront toutefois retirer leur document dans cette même commune.

Concernant la nationalité, 142 dossiers de naturalisation (décret et réintégration) ont été déposés en 2009.

Les requérants sont en majorité des ressortissants du Maghreb (Algériens et Marocains), du Portugal et de Turquie.

185 décrets de naturalisation ont été notifiés cette même année.

65 déclarations de nationalité par mariage ont été enregistrées dans les tribunaux d'instance du département. 35 personnes ont obtenu la nationalité française à la suite d'un mariage.

Séjour : 1 534 titres de séjour ont été délivrés en 2009.

45 refus de séjour ont été prononcés et 21 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits dans leur pays d'origine.

VI - Relations avec les collectivités territoriales

Le contrôle de légalité

Après une année 2008 où le nombre d'actes transmis au contrôle de légalité a connu une remontée sensible, liée en grande partie au renouvellement des conseils municipaux, on a assisté à une baisse d'environ 7 % des transmissions en 2009

Aucune action contentieuse n'a été ouverte devant la juridiction administrative. Seule une demande d'appel a été présentée début 2009 dans le domaine des affaires générales communales à laquelle le juge administratif a donné une suite favorable.

Ce chiffre démontre donc que les services de la préfecture et des souspréfectures privilégient avant tout les actions de conseils et d'assistance juridique qui reflètent une part importante de leur travail et constitue la pierre angulaire de la relation avec les élus.

La commande publique reste l'un des secteurs les plus importants de ce conseil. Les réformes qui ont touché le code des marchés publics à la fin 2008 et au début 2009 et qui étaient liées au plan de relance ont nécessité un accompagnement des collectivités. En fin d'année, la publication de la circulaire interministérielle du 29 décembre sous forme d'un « guide

des bonnes pratiques en matière de marchés publics » a complété cette information.

En 2009 le SICTOM Nord-Allier et la ville de ST Pourçain ont signé avec la préfecture la convention en vue de l'utilisation de l'application« ACTES » (aide au contrôle de légalité dématérialisé) rejoignant ainsi les autres collectivités utilisatrices (le conseil général, la ville d'Yzeure, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, la ville de Cusset, la ville communauté de Domérat. la d'agglomération de Moulins)

Au total 3 407 actes ont été télétransmis en 2009, soit un taux de 10,47 % par rapport au nombre total d'actes transmis. La progression est d'environ 2 points par rapport à l'année précédente. L'objectif fixé au plan national était de 10 %. Le résultat de la moyenne de la strate démographique dans laquelle se situe le département est de 9,63 % et celui de la moyenne nationale est de 9.99 %.

Dans le contexte de la RGPP, cet outil informatique constitue l'un des moyens de moderniser le contrôle de légalité tant vis-à-vis des services que des collectivités. Aussi, une nouvelle réflexion encore plus poussée a été entreprise localement afin que le nombre d'utilisateurs soit plus important en 2010.

Le contrôle budgétaire

En 2009, le contrôle des actes budaétaires des collectivités territoriales s'est effectué suivant le schéma d'organisation habituel : à la préfecture pour les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de l'arrondissement de Moulins ainsi que pour les collectivités et organismes rayonnement départemental ayant leur siège à Moulins (Département, SDIS, Centre de gestion de la Fonction publique territoriale) et dans les souspréfectures pour les entités contrôlées situées dans les arrondissements de Montlucon et de Vichy.

Seul le contrôle des budgets des établissements publics locaux d'enseignement (les collèges) est centralisé à la préfecture et exercé conjointement avec les services départementaux et avec l'inspection économique, comme le prévoient les textes juridiques.

La trésorerie générale est restée associée au contrôle budgétaire pour quelques collectivités et EPCI à enjeu financier dans les trois arrondissements, en application d'une convention de partenariat conclue en 2006 et reconduite depuis.

Pour ces entités, les opérations de contrôle se font en complémentarité entre d'une part la préfecture ou la

sous-préfecture, et, d'autre part, la trésorerie générale. Le représentant de l'Etat, préfet ou sous-préfet d'arrondissement, signe les lettres d'observations établies par ses propres services à partir des analyses partagées avec la trésorerie générale.

Sur la base des principaux constats de difficultés opérés lors du contrôle budgétaire, en 2009, la préfecture a établi une circulaire à vocation pédagogique, à l'intention des exécutifs locaux, pour leur rappeler comment assurer le respect des règles de droit budgétaire souvent méconnues. Cette circulaire a été éditée le 30 décembre 2009.

Les dotations versées aux collectivités territoriales

La préfecture et les sous-préfectures ont mis en œuvre, en 2009, avec le concours des services du Trésor, la première phase du volet FCTVA du plan de relance de l'économie.

Les collectivités qui s'engageaient à réaliser en 2009 un volume de dépenses réelles d'équipement supérieur ou au moins égal à la moyenne de ces dépenses réalisées entre 2004 et 2007 pouvaient bénéficier, en 2009, du FCTVA sur leurs dépenses d'investissement de 2008, soit avec un an d'avance par rapport au régime normal du FCTVA. Si l'engagement de dépenses est tenu (dépenses réalisées et restant à réaliser), la collectivité conservera

systématiquement le bénéfice du FCTVA l'année n + 1 par rapport à la réalisation de ses dépenses d'investissement, sinon elle reviendra au FCTVA n + 2 et ne percevra donc pas de FCTVA en 2010.

Dans l'Allier, 185 collectivités sur près de 400 collectivités potentielles ont signé la convention avec l'Etat pour s'engager dans le plan de relance de l'économie - volet FCTVA. On dénombre ainsi 168 communes, 13 syndicats, 2 CCAS, 1 caisse des écoles, et le SDIS.

Au terme de l'exercice 2009 :

- 177 collectivités sur 185 signataires (96 %) ont atteint ou dépassé l'objectif. Suivant la catégorie de signataires, on retrouve : 162 communes sur 168 engagées (96,4 %); 12 syndicats sur 13 engagés (92,3 %); 3 autres collectivités (le SDIS, 1 CCAS et 1 Caisse des Écoles)
- 8 collectivités sur 185 (4 %) demeurent en dessous du seuil conventionnel. Elles reviennent au système initial du versement du FCTVA en n + 2 après les dépenses d'investissement et ne percevront aucune attribution de FCTVA en 2010 (6 communes, un syndicat intercommunal et un CCAS).

En 2009, l'Etat a versé aux collectivités territoriales de l'Allier 12,3 millions d'euros d'attributions à raison de leurs dépenses d'investissement 2008, au titre du

FCTVA - plan de relance de l'économie, lesquels sont venus s'ajouter aux 30,3 millions d'euros versés au titre du FCTVA de droit commun, concernant les dépenses d'investis-sement 2007, soit un total de 42,6 millions d'euros d'attributions de FCTVA versées par l'Etat en 2009 aux collectivités territoriales de l'Allier

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 janvier 2010, le montant global des dépenses d'équipement réalisées par les collectivités engagées atteint 135,8 millions d'euros. Ce montant est à rapprocher du niveau d'investissement moyen de ces mêmes collectivités entre 2004 et 2007, qui s'élevaient à 99.9 millions d'euros.

Ainsi, les collectivités signataires ont consacré en 2009 près de 36 millions d'euros supplémentaires de dépenses d'équipement par rapport à la période 2004-2007, et près de 18 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'année 2008 (117,8 millions d'euros en 2008).

Le volet FCTVA du plan de relance de l'économie a été prorogé en 2010 pour laisser aux collectivités qui ne s'y sont pas engagées en 2009 la possibilité de le faire cette année.

Pour bénéficier cette année du FCTVA sur leurs dépenses d'investissement 2009, ces collectivités devront s'engager auprès de l'Etat à réaliser en 2009 des dépenses réelles d'équipement supérieures à la moyenne desdites dépenses de 2005 à 2008.

Si l'engagement est tenu, ces collectivités pourront à leur tour bénéficier à titre pérenne du FCTVA en n + 1 après la réalisation de leurs dépenses d'investissement.

L'Etat, en 2009 dans le département de l'Allier, a versé au total plus de 355 millions d'euros aux collectivités locales au titre d'une part, des compensations liées aux transferts de compétences, et d'autre part, au titre des dotations tant de fonctionnement que d'investissement (y compris le FCTVA).

Le total de ces crédits, issu de la fiscalité transférée et de dotations a été réparti comme suit :

- département 47,27 %, dont 21,94 % au titre des compensations de transferts de compétences et 25,33 % pour les dotations et compensations d'exonérations fiscales
- autres collectivités : 52,73 %, dont 0,26 % au titre des compensations de transfert de compétence et 52,47 % pour les dotations et compensations d'exonérations fiscales

Dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités locales dans l'Allier en 2009

	Département	% du total	Autres collectivités	% du total	TOTAL
Compensation au titre des transferts de compétences	78 087 515	21,94 %	926 986	0,26 %	79 014 501
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	90 140 358	25,33 %	186 741 982	52,47 %	276 882 340
TOTAL	168 227 873	47,27 %	187 668 968	52,73 %	355 896 841

L'intercommunalité

1 - Les principales données

Les EPCI à fiscalité propre recouvrent l'ensemble des communes du département :

 3 communes dans l'Allier font partie de la communauté de communes « Val de Loire » interdépartementale

- la communauté de communes « pays de Marcillat en Combraille » compte parmi ses 12 communes membres, une commune du département du Puy de Dôme (Virlet)
- la communauté de communes du Val de Cher a étendu son périmètre de 9 communes à celle de Saint-Vitte dans le Cher

Les 3 communautés d'agglomération (59 communes) regroupent 55,9 % de la population totale du département.

Les 18 communautés de communes et leur répartition démographique :

- 3 communautés de communes comptent moins de 5.000 habitants (pays de Marcillat en Combraille (4 661 habitants), pays de Lévis en Bocage Bourbonnais (4 480 habitants), Le Donjon-Val Libre (4 663 habitants)
- 3 autres en sont proches : pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise (5 285 habitants), Sioule Colette et Bouble (5 401 habitants), Val de Cher (5 825 habitants)

Au 31 décembre 2009, l'Allier compte 117 structures intercommunales :

- 21 EPCI à fiscalité propre
- 76 syndicats intercommunaux
- 20 syndicats mixtes (12 fermés 8 ouverts)

Le régime fiscal

- 8 EPCI à taxe professionnelle unique dont les 3 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes
- 13 EPCI ont choisi la fiscalité additionnelle

Le coefficient d'intégration fiscale

Les EPCI à fiscalité propre de l'Allier se caractérisent pour la majorité d'entre eux, par un CIF inférieur au CIF moyen national. Sept seulement de ces EPCI sur 21 avaient un CIF supérieur à la moyenne nationale en 2009

Parmi les trois communautés d'agglomération, seule la communauté d'agglomération de Vichy était dans ce cas (CIF de 35,41 % pour un CIF moyen des CA de 31,10 %).

Trois communautés de communes à taxe professionnelle unique sur les cinq de cette catégorie que compte l'Allier, soit les Communautés de communes Pays Saint-Pourcinois, Pays de Lapalisse et Varennes Forterre, avaient en 2009 un CIF supérieur au CIF moyen de cette catégorie de communautés de communes (respectivement 34,49 %, 54,15 % et 31,61 %, pour un CIF moyen des communautés de communes à TPU de 30,30 %).

Trois communautés de communes à fiscalité additionnelle sur 13 avaient en 2009 un CIF supérieur au CIF moyen des communautés de communes

à fiscalité additionnelle. Il s'agissait des communautés de communes Pays d'Huriel, Montagne Bourbonnaise et Bocage Sud (respectivement 33,10 %, 35,31 % et 31,26 %, pour un CIF moyen des communautés de communes à fiscalité additionnelle de 30,60 %).

2 - Les principaux dossiers en 2009

La carte de l'intercommunalité en 2009 a connu les évolutions suivantes :

- création d'un syndicat mixte d'étude pour la gestion des déchets ménagers et assimilés en Allier (projet à l'initiative du département de l'Allier)
- dissolution du syndicat intercommunal eau et assainissement Montluçon Désertines
- 4 modifications statutaires (SMEA, communautés de communes Bocage Sud, du pays de Lévis en bocage bourbonnais et du pays de Chevagnes en Sologne bourbonnaise)
- modifications de statuts compétences) (extensions de d'EPCI à fiscalité propre : communautés de communes en pays saint-pourcinois, du pays de Chevagnes en Soloane bourbonnaise, Val de Besbre -Sologne bourbonnaise et du Val de Cher

2 modifications de périmètres (retrait de la commune de Saint-Hilaire du syndicat intercommunal Centre Bocage ; retrait de la commune de Taxat-Senat de la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble pour adhérer à la communauté de communes en pays saint-pourcinois)

Le schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité

Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2009.

En application de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie, la voie de la concertation choisie et engagée en 2007 s'est poursuivie en 2009 pour rechercher l'adhésion spontanée des 4 collectivités manquantes au SIEGA, l'objectif étant de parvenir en 2010 à la création d'un syndicat départemental.

Par ailleurs, courant 2009, sept communautés de communes ont engagé une procédure d'adhésion à ce syndicat mixte.

Création d'un syndicat mixte d'études pour la gestion des ordures ménagères

En octobre 2009, ce syndicat a été créé pour une durée de quatre ans -voire pour une durée plus courte si ses projets statutaires sont remplisafin d'harmoniser les politiques menées par les syndicats mixtes de traitement des ordures ménagères.

